

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DU BUDGET

DRAFT

**CADRE BUDGETAIRE A MOYEN
TERME 2023 - 2025**

Kinshasa, Juin 2022

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	3
RESUME ANALYTIQUE	4
INTRODUCTION	5
I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE RECENT.....	7
1.1. Développement économique récent.....	7
1.1.1. Secteur réel.....	7
1.1.2. Secteur extérieur	9
1.1.3. Secteur monétaire	10
1.2. Développement budgétaire récent.....	11
1.2.1. Evolution des recettes 2019-2021 et au premier trimestre 2022	11
1.2.2. Evolution des dépenses 2019-2021 et au premier trimestre 2022	12
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	16
2.1. Perspectives internationales.....	16
2.2. Perspectives nationales	17
2.2.1. Secteur réel.....	17
1.1.4. Secteur extérieur	18
1.1.5. Secteur monétaire	19
1.1.6. Secteur des finances publiques	20
III. POLITIQUE BUDGETAIRE ET ACTIONS DES POLITIQUES SECTORIELLES 2023-2025.....	21
3.1. Politique budgétaire	21
3.1.1. En matière des dépenses.....	21
3.1.2. En matière des recettes.....	23
3.2. Principales actions sectorielles.....	24
3.2.1. Secteurs productifs et des infrastructures.....	24
3.3.1.1. Agriculture, Pêche et Elevage.....	24
3.3.1.2. Développement rural.....	25
3.3.1.3. Industrie, PME et Classe moyenne.....	26
3.3.1.4. Infrastructures et Travaux Publics	27
3.3.1.5. Transports	28
3.3.1.6. Energie	29
3.3.1.7. Mines.....	30
3.3.1.8. Télécommunications.....	30
3.3.1.9. Numérique	31
3.3.1.10. Environnement et Développement durable.....	32
3.3.1.11. Tourisme	33
3.2.2. Secteurs sociaux.....	34
3.2.2.1. Santé.....	34

3.2.2.2. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST)	34
3.2.2.3. Enseignement Supérieur et Universitaire	35
3.2.2.4. Recherche scientifique.....	36
3.2.2.5. Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat (FPMA)	36
3.2.2.6. Affaires sociales	37
3.2.2.7. Genre et Jeunesse	38
3.2.2.8. Sports.....	39
3.2.2.9. Culture et Arts	40
3.2.3. Secteur de souveraineté	41
3.2.3.1. Défense nationale	41
3.2.3.2. Sécurité intérieure.....	42
3.2.3.3. Justice et Pouvoir judiciaire.....	44
3.2.3.4. Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	44
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2023-2025	45
4.1. Evolution prévisionnelle des dépenses.....	45
4.1.1. Evolution des dépenses du Pouvoir central	45
4.1.2. Evolution des dépenses des Provinces	48
4.1.3. Evolution des dépenses des ETD	49
4.2. Evolution prévisionnelle des recettes.....	50
4.2.1 Evolution des recettes du pouvoir central	50
4.2.2 Evolution des recettes des provinces	52
4.2.3 Evolution des recettes des ETD.....	52
4.3. Evolution du solde budgétaire et de son financement.....	52
4.4. Grandes Fonctions de l'Etat 2023-2025	54
V. COMPARAISON CBMT 2023-2025 ET CBMT 2022-2024	55
5.1. Rappel du Cadre budgétaire à moyen terme 2022-2024.....	55
5.2 Analyse des écarts CBMT 2023-2025/2022-2024	55
CONCLUSION.....	58

LISTE DES ACRONYMES

ADF	: Allied Democratic Forces
ANR	: Agence Nationale de Sécurité
ANSER	: Agence National pour le Service de l'Electrification rurale
ARE	: Autorité de Régulation de l'Electricité
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCC	: Banque Centrale du Congo :
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	: Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDSMT)
CDR	: Centres de Distribution Régionale
CECOMAF	: Centre Commercial des Maraichères et Fermiers
CNS	: Conseil National de Sécurité
CPCM	: Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
CSU	: Couverture Santé Universelle
DGPPB	: Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire
DRB	: Déclaration des Risques Budgétaires
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FMI	: Fonds Monétaire International
FOMIN	: Fonds Minier
FPMA	: Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat
GECAMINES	: Générale des Carrières et des Mines
INAFOJ	: Institut National de Formation Judiciaire
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
LOGIRAD	: Logiciel de gestion des recettes administratives et domaniales
METTELSAT	: Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite
NREN	: Réseau National de la Recherche et de l'Enseignement
NTIC	: Nouvelle Technologie de l'Information et de Communication
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PGAI	: Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PPP	: Partenariat Public Privé
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RENATELSAT	: Réseau National de Télécommunication par Satellite
SCPT	: Société Congolaise de Poste et Télécommunication
SCTP	: Société Commerciale des Transports et des Ports
ZLECAF	: Zone de Libre Echange Continentale Africaine

RESUME ANALYTIQUE

L'année 2020 a connu un ralentissement significatif de l'activité économique suite aux effets néfastes de la pandémie de la COVID 19, contrairement à l'année 2019. Grâce aux mesures d'atténuation prises par le Gouvernement, l'activité économique a commencé à se relever à partir de 2021, tendance qui s'est poursuivie au premier trimestre 2022, imputable également au bon comportement du secteur minier et à la hausse des cours des produits pétroliers sur le marché international.

Au cours de la période 2023-2025, le contexte économique du pays augurerait un bon comportement de l'activité économique tiré principalement du secteur minier, ce qui est relayé dans la programmation budgétaire 2023-2025 qui postule une bonne tenue des recettes courantes.

C'est dans ce contexte que le présent Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2023-2025 est élaboré. Comparativement au CBMT 2022-2024, il dégagerait des ressources supplémentaires qui devraient financer les investissements dans les secteurs porteurs de croissance et dans les secteurs sociaux, notamment l'Agriculture, l'Education, la Santé et les Infrastructures, conformément à la volonté exprimée par le Gouvernement, reflétée dans son programme d'actions.

Il est évident que certains facteurs de risque d'origine externe et interne pèsent sur la programmation budgétaire 2023-2025. Ces risques et les mesures de leur atténuation sont proposés dans la Déclaration des Risques Budgétaires (DRB), en vue de réduire la vulnérabilité des finances publiques.

La programmation budgétaire 2023-2025 défini dans le présent document se présente comme suit :

Niveau de pouvoir	2023	2024	2025	TOTAL
POUVOIR CENTRAL				
Dépenses	26 095,4	30 460,5	33 952,9	90 508,8
Budget général (hors dette extérieure)	24 130,1	28 365,9	31 718,2	84 214,3
Budgets Annexes	426,3	445,4	465,7	1 337,4
Comptes Spéciaux	1 538,9	1 649,2	1 768,9	4 957,1
Recettes	21 799,3	26 410,5	29 745,3	77 955,0
Budget général (hors emprunts)	19 834,0	24 315,8	27 510,7	71 660,5
Dans	1 363,3	1 220,8	1 280,4	3 864,4
Budgets Annexes	426,3	445,4	465,7	1 337,4
Comptes Spéciaux	1 538,9	1 649,2	1 768,9	4 957,1
Solde intérieur (Base caisse)	- 943,2	- 34,4	- 49,2	- 1 026,8
Solde global (Base caisse)	- 4 296,1	- 4 050,1	- 4 207,6	- 12 553,7
Financement	4 296,1	4 050,1	4 207,6	12 553,7
Ratio Solde intérieur (Base caisse) en %	-0,62	-0,02	-0,03	
Ratio solde global (Base caisse)/PIB en %	-2,83	-2,39	-2,37	
PROVINCES				
Dépenses	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0
Recettes	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0
Solde Provinces	0,0	0,0	0,0	-
ETD	-	-	-	-
Dépenses	204,3	219,1	235,3	658,7
Recettes	204,3	219,1	235,3	658,7
Solde ETD	0,0	0,0	0,0	-

INTRODUCTION

Le présent document renseigne sur le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) de la période 2023-2025 qui découle des dispositions des articles 13 et 76 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances (LOFIP). Il devra faire l'objet des discussions autour des politiques publiques préconisées sur la période et de leur financement dans le cadre du Séminaire d'orientation budgétaire de l'exercice 2023, avec les parties prenantes au processus budgétaire. Les conclusions de ces discussions déboucheront au CBMT 2023-2025 amélioré, qui accompagnera le projet de loi de finances 2023 au Parlement en vertu de l'article 79 de la LOFIP.

Inscrite dans le cadre de la poursuite du programme formel conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) en juillet 2021, la programmation budgétaire 2023-2025 est effectuée en tenant compte de l'embellie des recettes observées en 2021 et au premier trimestre 2022, du bon comportement de l'activité économique présagée, sur la période, avec un taux de croissance économique de **6,9%**, ainsi que du contexte économique international marqué notamment par la guerre russo-ukrainienne et la hausse des cours des produits miniers et pétroliers.

Elle tient également compte des intentions du Gouvernement exprimées dans son programme d'actions et dans les récents cadres programmatiques, notamment le Programme de développement local (PDL), lesquelles intentions accordent une attention particulière au retour de la paix à l'Est du pays, à l'organisation des élections générales prévues en 2023 et au relèvement des défis de développement au travers de la poursuite des investissements dans les secteurs sociaux et porteurs de croissance.

Ainsi, par rapport à la programmation budgétaire 2022-2024, la programmation budgétaire 2023-2025 connaît une hausse des recettes courantes et des dépenses, se situant respectivement à **13,5%** du PIB et **10,2%** du PIB en moyenne.

La politique budgétaire préconisée pour la mise en œuvre des politiques publiques concerne principalement, en recettes, la poursuite des réformes fiscales et des contrôles, l'élargissement des assujettis par la promotion de la culture fiscale ainsi que la poursuite du système des contrats de performance avec les Administrations financières. En dépenses, elle devra être orientée vers la qualité et la rationalité de la dépense et le respect des procédures de son exécution.

La programmation budgétaire 2023-2025 tient également compte de la trajectoire des finances des provinces et des ETD. A défaut des statistiques à jour sur la consolidation budgétaire, leurs projections constituent une prolongation des tendances des recettes et des dépenses des Edits budgétaires de l'exercice 2020.

Hormis l'introduction et la conclusion, ce document est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre décrit le développement économique et budgétaire récent, le deuxième décline les perspectives économiques et budgétaires à moyen terme. Le troisième présente la politique budgétaire et les actions des politiques sectorielles envisagées sur la période 2023-2025. La programmation budgétaire 2023-2025 et sa comparaison avec le CBMT 2022-2024 font l'objet des chapitres 4 et 5.

SEMINAIRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE RECENT

Ce chapitre présente l'évolution de la situation économique et budgétaire du pays de 2019 à 2021 et celle du premier trimestre 2022.

1.1. Développement économique récent

Après une récession observée en 2020 de suite de la pandémie de la Covid-19, l'activité économique a connu une reprise à partir de 2021, principalement grâce aux mesures d'atténuation des effets négatifs de la pandémie prises par le Gouvernement, lesquelles ont concerné le soutien de la stabilité macroéconomique et la relance de l'économie.

1.1.1. Secteur réel

- Evolution de l'activité économique

De 2019 à 2020, l'activité économique a connu un ralentissement suite aux effets de la Covid-19. De **4,4%** en 2019, la croissance économique s'est située à **1,7%** en 2020, soit une baisse de **2,7** points de pourcentage. Grâce aux mesures des politiques budgétaire et économique prises par le Gouvernement, l'activité économique a connu une embellie pour se situer à **6,2 %** en 2021, tendance qui s'est poursuivie au premier trimestre 2022.

En 2019, la croissance économique a été tirée par le secteur tertiaire, dont la contribution à la croissance était de **2,12%**.

Par contre, en 2020, les progrès réalisés sont principalement dus aux performances du secteur primaire (minier), à la faveur des mesures de cantonnement des ouvriers dans les mines ainsi qu'à la bonne tenue des cours mondiaux des produits intéressant l'économie congolaise (notamment le cuivre, principal produit d'exportation). La croissance tirée par le secteur tertiaire provenait également de l'utilisation accrue de l'internet dans le cadre de télé-travail pendant la période de confinement.

Cette tendance s'est poursuivie en 2021 avec une contribution à la croissance de **3,29** points de croissance pour le secteur primaire et de **2,24** points de croissance pour le secteur tertiaire.

S'agissant du rythme de formation des prix intérieurs, il a évolué en dents de scie entre 2019 et 2021. De **4,6%** en 2019, le taux d'inflation fin période a connu un pic de **15,8%** en 2020, justifié par les effets négatifs de la Covid-19 sur l'économie dans un contexte de baisse du commerce international, avant de régresser à **5,4%** en 2021 et ce, à la faveur d'une bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire menées par le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo.

Tableau 1 : Contributions sectorielles en points de croissance de 2019 à 2021

Secteurs	2019	2020	2021
Primaire	0,77	3,09	3,29
Agriculture, chasse,...	0,49	0,39	0,37
Industrie extractive	0,28	2,70	2,92
Secondaire	1,55	-0,8	0,53
Tertiaire	0,2%	0,08	2,24
PIB des Secteurs	4,4	1,7	6,2

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation (en %)



Source : CPCMC

• Évolution récente de la production minière et pétrolière

La production du cuivre s'est améliorée, passant de **1.420.386 tonnes** en 2019 à **1.601.208 tonnes** en 2020 pour atteindre **1.796.033,61 tonnes** en 2021. L'embellie enregistrée cette dernière année est favorisée par l'entrée en phase de production de certaines entreprises, notamment la mine de KAMOA-KAKULA et à la bonne tenue des cours des produits miniers sur le marché international, qui se sont négociés autour de **9.000 dollars américains** la tonne, soit un accroissement de près de **3.000 dollars américains** par rapport à 2019.

Pour ce qui concerne le cobalt, en 2019, sa production était de **77.964 tonnes**, avant de connaître un accroissement de **86.591 tonnes**. En 2021, la production du cobalt a connu une nette progression de **28,2%** pour se situer à **93.010,53 tonnes**.

De même, la production du pétrole en 2019 était de **9.457.052 barils** contre **8.755.033 barils** en 2020, soit une régression de **7,4%** par rapport à l'année précédente. En 2021, la production du pétrole a connu une légère augmentation de **0,67%**, soit **8.814.200 barils**.

Concernant la production de l'or en 2021, elle s'est située à **31.956 kg** contre **31.501 kg** en 2020, soit une augmentation de **1,44%**. Cette production a fléchi de **33,1%** en 2019.

La production du diamant a enregistré une tendance baissière au cours de la période 2019-2021, passant de **14.021 carats** en 2019 à **12.214 carats** en 2020, avant de se situer à **12.743 carats** en 2021.

Tableau 2 : Evolution de la production minière et pétrolière de 2019 à 2021

PRODUITS / ANNÉES	2019	2020	2021
Cuivre Ajusté (t)	1 420 386	1 601 208	1 796 034
Cobalt Ajusté (t)	77 964	86 591	93 144
ZINC (t)	6 134	15 305	16 079
Or (Prod. Art.+Ind/Kg)	33 055	31 501	31 956
Diamant (carat)	14 021	12 214	12 743
Pétrole	9 457 052	8 755 033	8 814 200

Source : CTCPM

1.1.2. Secteur extérieur

Entre 2019 et 2021, le solde global de la balance des paiements a renseigné un excédent de **810,0 milliards de FC**, représentant **0,85%** du PIB. Cette situation a résulté du bon comportement du compte en capital et financier, qui a connu des excédents estimés en moyenne à **1.175,0 milliards de FC** au cours de la période.

Toutefois, partant d'un excédent de **436,0 milliards de FC** en 2019, l'année 2020 a enregistré un solde global négatif, tiré essentiellement par le déficit du compte courant dû notamment aux effets de la Covid-19. Ce solde s'est largement amélioré en 2021 en dépit du déficit du compte courant enregistré, pour se situer à **1,96%** du PIB.

Au cours de la période 2019-2021, le compte courant a connu un déficit moyen de **1.077,0 milliards de FC**, bien que la balance commerciale ait été excédentaire du fait de l'accroissement des exportations partant de **13.183 milliards** en 2019 à **22.185 milliards** en 2021. Les exportations des biens ont représenté **15,5%** du PIB en 2019, **15,3%** en 2020 et **20,1%** en 2021.

S'agissant du marché de change, le franc congolais a connu une dépréciation vis-à-vis de la devise américaine de 2019 à 2021. Le rythme de cette dépréciation s'est accentué à partir de 2020 avec un niveau de **10,6%**, partant de **1,6%** en 2019 de suite principalement des effets négatifs de la pandémie de Covid-19, notamment la baisse de l'offre des devises et des biens et services.

En 2021, le rythme de dépréciation de la monnaie nationale a légèrement baissé pour se situer à **9,0%**, imputable à la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre du pacte de stabilité entre le Gouvernement et la BCC.

Quant aux réserves de change, elles ont atteint **0,84 mois** d'exportations en 2019, contre **0,77** en 2020 avant de se situer à **1,16 mois** d'exportations en 2021. Cette amélioration observé en 2021 est expliquée notamment par les interventions indirectes (paiement de certaines dépenses du Trésor en devises) et directes (lissage des fluctuations du taux de change) en vue de stabiliser le cadre macroéconomique.

Tableau 3 : Evolution récente de quelques indicateurs macroéconomiques 2018-2021

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Déflateur PIB	6,36	6,74	7,00	8,05
Taux d'inflation moyen	31,0%	5,9%	10,1%	10,6%
Taux d'inflation fin période	7,2%	4,6%	15,8%	5,4%
Taux change moyen (CDF/USD)	1622,5	1647,8	1822,4	1985,9
Taux change fin période (CDF/USD)	1635,6	1672,9	1971,8	2000,0
variation du taux de change (en %)	0,03	0,02	0,18	0,02
Réserves de change (en mois d'importations)	0,87	0,84	0,77	1,16
Solde global balance de paiement (en milliards de FC)	-	436,0	-169,0	2.164
Solde compte courant (en milliards de FC)	-	-1.620	-1.095	-5.16
Solde compte de capital et financier (en milliards de FC)	-	1.922	753	851

Source : CPCM

1.1.3. Secteur monétaire

Sur la période sous analyse, le secteur monétaire a évolué dans un environnement principalement marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, laquelle a induit des perturbations dans la chaîne de production et dans les exportations du pays, à l'effet d'amenuiser les recettes fiscales et non fiscales de l'Etat. Cette situation n'a pas permis les réalisations des agrégats monétaires conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement.

En effet, les avoirs extérieurs nets ont accru de **46,9%** en 2019, de **96,2%** en 2020, et de **76,4%** en 2021. Le crédit net à l'Etat, quant à lui, a connu un pic en 2019 avec un accroissement de **53,0%** en 2019, avant de baisser de **5,3%** en 2020 puis à **40,1%** en 2021.

Par ailleurs, la base monétaire a accru de **43,2%** en 2019. Après un faible accroissement en 2020 de **3,6%**, elle a augmenté de **47,5%** en 2021 pour atteindre **5.392,2 milliards de FC**. Quant à la masse monétaire, elle a évolué de façon positive au cours de la période 2019 à 2021. De **12.514,2 milliards de FC** en 2019, elle a atteint à **24.678,6 milliards de FC** en 2021.

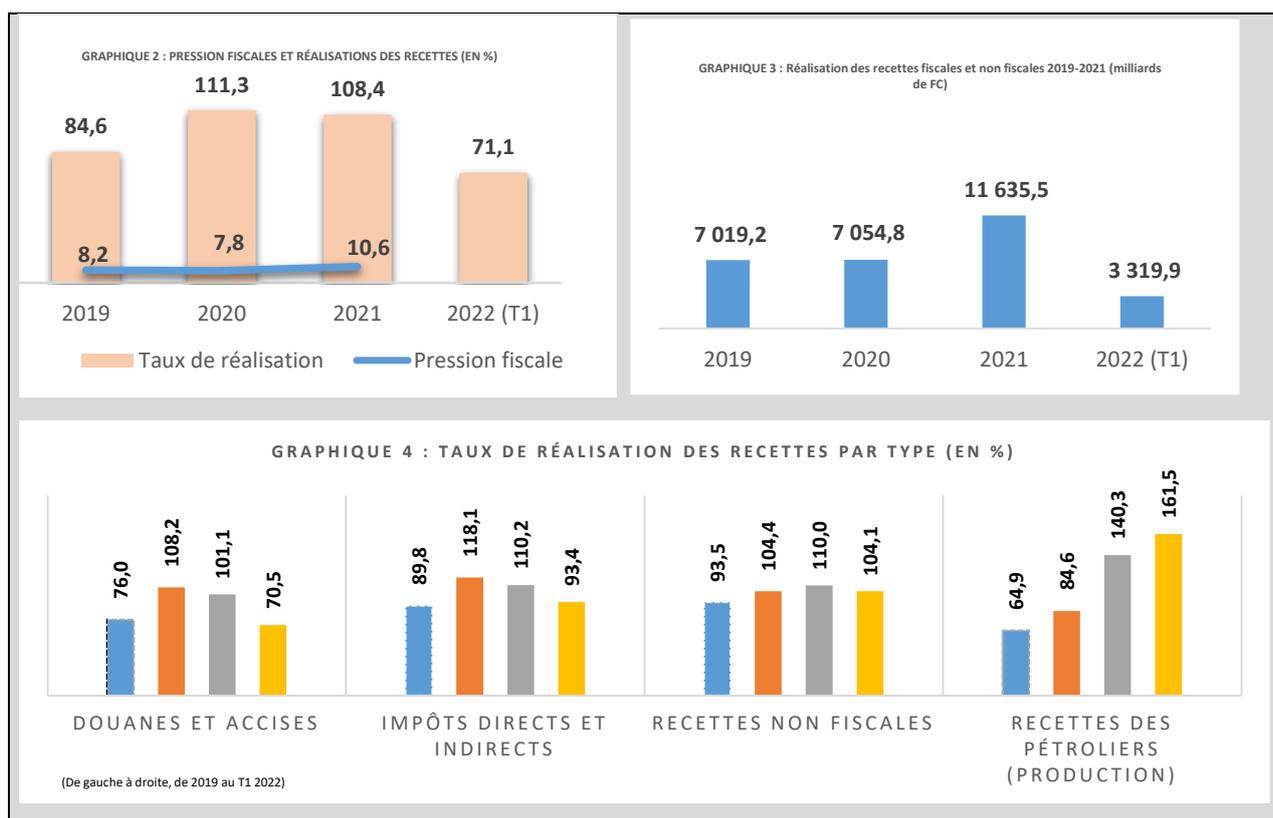
1.2. Développement budgétaire récent

Avec un niveau de **9,3%** du PIB observé en 2019, le niveau des recettes publiques (recettes courantes et dons) s'est amélioré en 2020 et en 2021 pour se situer respectivement à **9,6%** et à **10,7%** du PIB. En moyenne, elles se sont situées à **9,9%** du PIB. Les dépenses publiques, quant à elles (hors remboursement de la dette extérieure) ont atteint en moyenne **10,5%** du PIB. Globalement, les opérations budgétaires se sont soldées avec un déficit moyen de **527,2 milliards de FC**, soit **0,6%** du PIB.

1.2.1. Evolution des recettes 2019-2021 et au premier trimestre 2022

Les recettes du budget général (hors emprunts) se sont situées en moyenne à **9,9%** du PIB sur la période 2019-2021. Partant de **8,2%** en 2019, la pression fiscale a baissé en 2020 de suite des effets néfastes de Covid-19 sur l'économie pour se situer à **7,8%**. A la faveur notamment du regain de l'activité économique et de l'intensification du contrôle de gestion des finances publiques par l'IGF, elle a atteint **10,5%** en 2021.

En terme nominal, les recettes fiscales et non fiscales sont passées de **7.019,2 milliards de FC** en 2019 à **11.606,4 milliards de FC** en 2021, soit un niveau de réalisation de **84,6%** à **108,4%**. Au premier trimestre 2022, elles ont atteint **3.319,9 milliards de FC**.



Quant aux dons, ils se sont situés à **946,3 milliards de FC** en 2019, à **1.621,5 milliards de FC** en 2020 et à **202,1 milliards de FC** en 2021. Les niveaux de ces deux dernières années sont tributaires, notamment, des dons reçus du FMI au titre de Facilité de Crédit Rapide, en réponse aux effets de la covid-19, et de Facilité Elargie des Crédits.

Par ailleurs, suivant les statistiques renseignées par les Budgets Annexes et les Comptes Spéciaux, les recettes collectées par ces derniers au cours de la période sous analyse se sont situées à **2.933,5 milliards de FC**, en raison de **977,4 milliards de FC** pour les Budgets Annexes et **1.956,1 milliards de FC** pour les Comptes Spéciaux.

1.2.2. Evolution des dépenses 2019-2021 et au premier trimestre 2022

Ente 2019 et 2021, les dépenses du budget général (hors dette extérieur) ont été exécutées en moyenne à hauteur de **10.320,0 milliards de FC**.

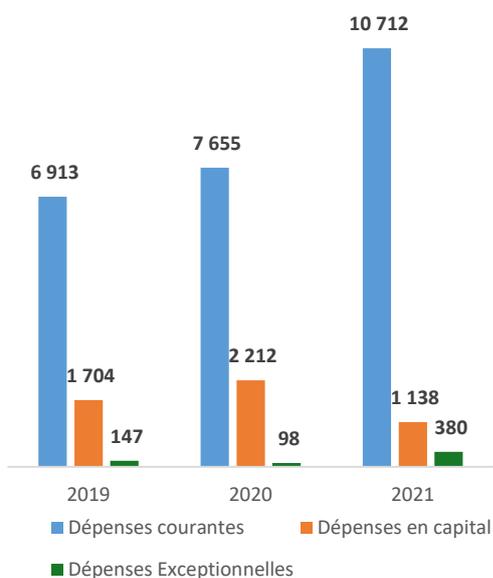
Elles comprennent en grande partie les dépenses courantes qui ont atteint **8.426,7 milliards de FC** entre 2019 et 2021. Les dépenses de rémunération ont constitué **54,5%** de dépenses courantes et **44,5%** de l'ensemble de dépenses exécutées. Dans un contexte de grogne socio-professionnel qui a prévalu au cours de la période, elles ont concerné notamment la mécanisation des enseignants non payés et des enseignants nouvelles unités ainsi que la prise en charge des médecins à la prime de risque.

Bien que la structure de dépenses ait été influencée par les dépenses courantes, les dépenses en capital ont enregistré un accroissement en 2020 et en 2021, respectivement de **29,8%** et de **51,5%** en vue de soutenir la croissance. Ces investissements ont été financés principalement sur ressources extérieures à hauteur de **61,8%**. Les principaux projets sont : la construction des microcentrales hydroélectriques, des centres de santé dans différents territoires et d'un atelier mécanique agricole à Kananga ainsi que la réhabilitation des hôpitaux généraux de référence.

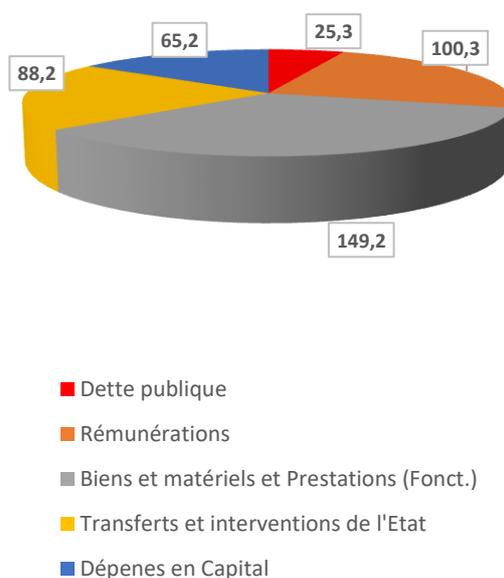
Au cours de la période considérée, les dépenses dans les secteurs de la santé et de l'enseignement (EPST) avaient atteint respectivement **7,9%** et **18,8%** du Budget général.

SEMINAIRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

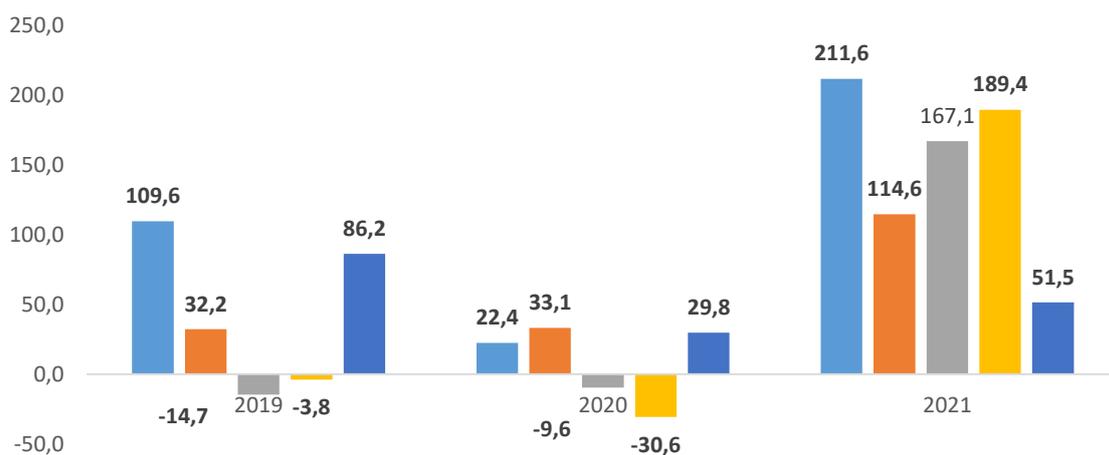
Graphique 5: Evolution des dépenses du Budget général (en milliards de FC)



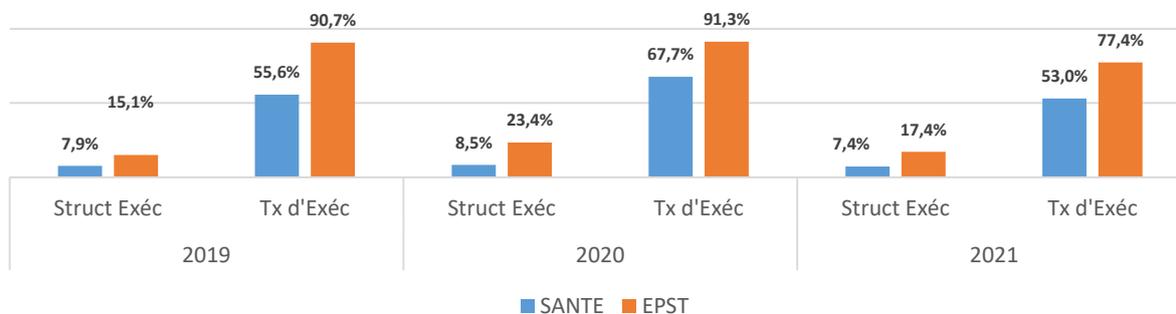
Graphique 6 : Evolution des taux d'exécution 2019-2021 (en %)



Graphique 7 : evolution taux d'accroissement des dépenses du Budget général (en %)



Graphique 8: Dépenses des secteurs de la Santé et de l'Education (EPST)



Source : ESB 2019-2021

1.2.3. Evolution du solde budgétaire et du moyen de financement

Au cours de la période 2019-2021, les opérations budgétaires ont été soldées globalement par des déficits. De **-701,0 milliards de FC** en 2019, le déficit est passé à **-1.073,2 milliards de FC** en 2020, avant de chuter à **-250,1 milliards de FC** en 2021, traduisant une discipline dans la gestion des finances publiques. Il a été financé principalement par les emprunts projets et programmes et par les droits de tirage spéciaux du FMI.

Tableau 4 : Solde budgétaire et financement (en milliards de FC)

Agrégats budgétaires	2019	2020	2021
Recettes fiscales et non fiscales	7 018,7	7 054,8	11 606,4
Dons	1 185,4	1 621,5	1 282,2
Dépenses	8 673,1	9 446,8	12 988,1
Solde intérieur (base caisse)	- 377,7	- 711,3	- 363,5
Solde global (base caisse)	- 701,0	- 1 073,2	- 250,1
Financement extérieur	119,9	877,5	405,5
Amortissement de la dette	- 174,6	- 215,5	- 508,9
Emprunts projets	294,6	339,8	775,1
Emprunts programmes	-	753,2	139,3
Financement intérieur (dont DTS)	592,5	301,5	- 192,4

Source : TOFE

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Ce chapitre donne un aperçu des perspectives économiques internationales et nationales sous-tendant la programmation budgétaire 2023-2025.

2.1. Perspectives internationales

Selon les estimations du Fonds Monétaire International d'avril 2022, la croissance mondiale devrait passer de **6,1 %** en 2021 à **3,6 %** en 2022 et 2023. Après 2023, la croissance mondiale devrait baisser et s'établir à environ **3,3 %** dans le moyen terme. Cette baisse de l'activité économique envisagée se justifie, notamment, par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et par la politique de tolérance zéro à l'égard de la pandémie qui a conduit aux confinements en Chine, particulièrement à Shanghai.

Suivant les mêmes perspectives, la croissance pourrait ralentir davantage en cas de durcissement des sanctions contre la Russie, d'extension du conflit au-delà de l'Ukraine, de dégradation du secteur énergétique suite aux sanctions contre la Russie, et de poursuite des effets sanitaires et économiques de la pandémie après 2022.

Dans les pays avancés, la croissance de l'activité économique devrait se situer à **5,5%** en 2021, à **3,3%** en 2022 et à **2,4%** en 2023. Aux Etats-Unis d'Amérique, la croissance du PIB se situerait à **5,7%** en 2021, **3,7%** en 2022 et **2,3%** en 2023.

Dans la zone Euro, la dégradation est au rendez-vous, portant la croissance à **5,3%** en 2021, **2,8%** en 2022 et **2,3%** en 2023. Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique connaîtrait une légère embellie en 2023 où elle se situerait à **4,4%** contre **3,8%** prévu en 2022.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine a entraîné la hausse des cours des produits de base. Le FMI table sur une inflation qui en résulte de **5,7%** en 2022 dans les pays avancés et de **8,7%** dans les économies émergentes et en développement.

2.2. Perspectives nationales

Les perspectives de l'économie congolaise sur la période 2023-2025 devraient se relever dans un contexte marqué par l'embellie des cours des matières premières à moyen terme, ainsi que par la bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire qui devra permettre la maîtrise de l'inflation et l'accroissement des investissements publics.

2.2.1. Secteur réel

Selon les projections du Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM), il est attendu, au cours des trois prochaines années, une embellie de l'activité économique. En effet, le taux de croissance se situerait à **6,9%** en moyenne au cours de la période sous analyse contre **4,1%** observé les trois dernières années, soit une augmentation de **2,8 points** de pourcentage.

Cette croissance serait tirée principalement par la branche « industrie extractive » dont la contribution sectorielle devrait se situer à **3,3** points de croissance, à **3,0** points et à **2,9** points, respectivement en 2023, 2024 et 2025. Elle serait ensuite tirée par la branche « Transports et Télécommunications » dont la contribution atteindrait **1,0** point de croissance en 2023, **1,1** point en 2024 et **1,0** point en 2025.

S'agissant de la formation des prix intérieurs, il est postulé sur la période 2023-2025 une décélération de son rythme, sur le court et moyen termes grâce aux mesures des politiques économiques préconisées dans le pacte de stabilité signé entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo, et dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne.

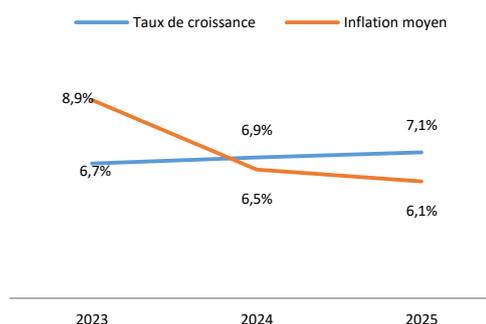
Le taux d'inflation moyen se situerait à **7,2%** sur la période 2023-2025, contre **8,9%** au cours des trois dernières années, soit un ralentissement de **1,7** point de pourcentage. L'inflation envisagée à fin périodes se situerait à **6,3%**, en moyenne, contre **8,6%** les trois dernières années.

Tableau 5 : Contribution sectorielle en points de croissance sur la période 2023-2025

Branches et Sous-branches	Hist.			Estim.			Projections		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Secteur primaire	3,1	3,4	3,7	3,8	3,6	3,6			
Agriculture, Chasse, Sylviculture et Pêche	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6			
Industrie extractive	2,7	3,0	3,3	3,3	3,0	3,0			
Secteur secondaire	-0,8	0,5	0,6	0,6	0,8	0,9			
Industries manufacturières	-0,8	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6			
Electricité, gaz et eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Bâtiments et Travaux publics	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3			
Secteur tertiaire	0,1	2,1	1,8	2,2	2,5	2,5			
Transports et communications	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1	1,0			
Commerce de gros et de détail	-0,5	0,5	0,5	0,7	0,9	0,9			
Services marchands	-0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5			
Services non marchands	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			
Education	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
santé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Autres services non marchands	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			
SFIM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
PIB au coût des facteurs	2,4	6,0	6,0	6,7	6,8	7,0			
Droits et Taxes à l'importation	-0,6	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1			
PIB aux prix du marché	1,7	6,2	6,1	6,7	6,9	7,1			

source: CPCM

Graphique 9 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation sur la période 2023-2025



Le tableau 6 ci-dessous donne des détails sur ces indicateurs macroéconomiques.

Tableau 6 : Principaux indicateurs macroéconomiques 2023-2025 (secteur réel)

Indicateurs	Hist.	Estimations	Projections			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB réel	1,7%	6,2%	6,1%	6,7%	6,9%	7,1%
Déflateur PIB	7,00	8,1	8,92	9,79	10,26	10,00
Taux d'inflation moyen	10,1%	10,6%	8,2%	8,9%	6,5%	6,1%
Taux d'inflation fin période	15,8%	5,3%	11,0%	6,8%	6,1%	6,0%
Taux de croissance mine	9,7%	10,1%	10,6%	10,1%	9,0%	8,8%
Taux de croissance hors mine	-1,3%	4,5%	4,1%	5,1%	5,9%	6,2%
PIB réel (en milliards de CDF)	12.880,31	13.678,91	14.514,91	15.489,26	16.560,91	17.735,83
PIB nominal (en milliards de CDF)	90.181,05	110.114,75	129.479,16	151.553,43	169.795,95	177.534,77
PIB nominal (en millions de USD)	49.485,43	55.448,22	64.593,61	74.954,35	82.876,56	85.446,87
Réserves de change (en mois d'importations)	0,77	2,61	3,30	3,98	4,65	5,33

Source : CPCM, Ministère du Plan, juin 2022.

1.1.4. Secteur extérieur

Entre 2023 et 2025, le solde global de la balance des paiements projeté devrait se situer à **5.098,0 milliards de FC**, représentant **0,03%** du PIB. Cette tendance serait soutenue par le bon comportement du compte en capital et financier, qui devrait s'estimer en moyenne à **5.031,5 milliards de FC** au cours de la période.

Au cours de la période 2023-2025, le compte courant devrait connaître un excédent **63,2 milliards de FC** en moyenne, bien qu'en 2023 il devrait enregistrer un déficit. Le bon comportement du compte courant sur la période est tributaire notamment de l'accroissement des aides officielles et des exportations à hauteur de **108%** en 2024 et 2025. Les exportations des biens représenteraient **45,0%** du PIB en moyenne sur la période 2023-2025.

En ce qui concerne le comportement de la monnaie nationale par rapport au dollar américain, la bonne tenue de la politique monétaire au cours de la période 2023-2025 permettrait de contenir le taux de change dans les limites acceptables. Ainsi, le taux de change moyen serait de **2.049,5 FC** pour **1** dollar américain, soit une dépréciation moyenne de **1,4%**, contre **7,2%** observée au cours de la période 2019-2021.

Quant aux réserves de change, l'objectif est d'atteindre **6 mois** d'importations, conformément aux critères de convergence. Pour la période 2023-2025, elles atteindraient **4,65** mois en moyenne venant de **1,41** mois observé au cours de la période 2019-2021.

Tableau 7 : Principaux indicateurs du secteur extérieur 2023-2025 (en milliards de FC)

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde global balance de paiement	718,0	-313,3	4.342,8	4.653,5	4.078,4	4.886,9	6.329,6
Solde compte courant	-2.669,8	-2.026,8	-1.036,2	-573,6	-476,5	44,7	621,3
Solde compte de capital et financier	3.666,7	1.395,0	1.707,5	5.227,1	4.555,0	4.843,1	5.696,3
Taux change moyen (CDF/USD)	1647,8	1822,38	1985,9	2004,5	2021,9	2048,8	2077,8
variation du taux de change (en %)	2,3%	17,9%	1,4%	0,5%	1,3%	0,4%	0,5%
Taux change fin période (CDF/USD)	1672,9	1971,81	2000,0	2009,0	2034,8	2062,7	2092,7
Réserves de change (en mois d'importations)	0,84	0,77	2,61	3,30	3,98	4,65	5,33

Source : CPCM, Juin 2022

1.1.5. Secteur monétaire

Grâce à une bonne coordination des politiques fiscales et à l'embellie du secteur minier attendue au cours de la période 2023-2025, le secteur monétaire devrait bien se comporter au cours de la période précitée.

En effet, les avoirs extérieurs nets devraient croître en moyenne de **19,2%**. Le crédit net à l'Etat, quant à lui, devrait augmenter de **7,6%**. Par ailleurs, la masse monétaire, passerait de **11.802,7 milliards de FC** en 2023, à **18.196,4 milliards de FC** en 2025.

Tableau 8 : Principaux indicateurs du secteur monétaire 2023-2025 (en milliards de FC)

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Avoirs extérieurs nets	4.416,6	9.805,6	17.374,8	22.028,3	26.106,8	30.993,6	37.323,2
Crédit net à l'Etat	994,7	1.286,7	2.978,0	3.780,0	4.030,6	4.343,0	4.707,3
Masse monétaire (M1)	2.812,8	3.769,4	5.664,8	9.298,3	11.802,7	14.410,3	18.196,4

Source : CPCCM, Juin 2022

1.1.6. Secteur des finances publiques

Pour la période de 2023 à 2025, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat situe le niveau des recettes et des dons à **71.660,5 milliards de FC**, soit **14,3%** du PIB, et des dépenses à **84.214,3 milliards de FC**, soit **16,8%** du PIB. Globalement les opérations financières de l'Etat accuseraient des déficits **12.553,7 milliards de FC**, soit **2,5%** du PIB.

III. POLITIQUE BUDGETAIRE ET ACTIONS DE POLITIQUES SECTORIELLES 2023-2025

Ce chapitre présente la politique budgétaire envisagée pour la période 2023-2025 et les principales actions de politiques sectorielles qui en découlent à mettre en œuvre sur la même période. Les actions retenues s'inscrivent dans la poursuite de celles préconisées dans le CBMT 2022-2024, du reste adossé au PNSD et au Programme d'actions du Gouvernement. Elles prennent également en compte les politiques publiques retenues dans différents cadres programmatiques, notamment le Programme de Développement Local à la Base de 145 Territoires (PDL-145T), les mesures prises par le Gouvernement pour atténuer les effets de la guerre russo-ukrainienne ainsi que les conclusions pertinentes des travaux d'évaluation des politiques publiques et budgétaires organisées par la Direction Générale des politiques et Programmation Budgétaire en avril dernier.

3.1. Politique budgétaire

3.1.1. En matière des dépenses

Au cours de la période 2023-2025, la politique budgétaire en matière des dépenses vise :

- le relèvement des défis du développement du pays, notamment dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires ;
- l'amélioration des conditions sociales des fonctionnaires, policiers et militaires ;
- la poursuite de la sécurisation de la partie Est du pays (Nord Kivu et Ituri) et le renforcement de l'autorité de l'Etat ;
- la relance des entreprises publiques en difficulté ;
- l'organisation des élections générales dans le délai constitutionnel ;
- la poursuite de la politique de la fiscalité pétrolière négative ;
- la poursuite des réformes des finances publiques.

Dans le cadre de relèvement des défis du développement du pays, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du programme de développement à la base de 145 territoires qui consiste à doter le pays des infrastructures de base, notamment les routes de desserte agricole, les stations d'adduction d'eau potable et l'électrification rurale.

A côté de la poursuite de ce programme, un accent sera maintenu sur les secteurs sociaux, notamment dans le secteur de l'éducation à travers sa politique de gratuité de l'enseignement primaire et dans le secteur de la santé par l'effectivité de la couverture santé universelle. Un accent sera également maintenu dans les secteurs porteurs de croissance en vue d'accélérer le processus de l'émergence du pays, notamment par l'amélioration de la couverture en eau et en électricité ainsi que l'interconnexion du pays.

Par ailleurs, au cours de la période 2023-2025, le Gouvernement entend assurer la mesure de réduction de train de vie, en vue de dégager des marges budgétaires supplémentaires pour couvrir les investissements publics dans les secteurs précités et prendre en compte, de façon échelonnée, les différents barèmes salariaux des agents et fonctionnaires de l'Etat, dans le souci d'améliorer leurs conditions sociales.

Les dépenses sécuritaires devront concerner notamment le renforcement des moyens logistiques de la Police et de l'Armée ainsi que la poursuite du recrutement de nouvelles unités, en vue de combler les vacances occasionnées par le démembrement des provinces.

Les dépenses liées à la relance des entreprises publiques devront permettre de soulager leurs trésoreries, par l'octroi de la subvention d'équilibre et la liquidation de leurs créances sur l'Etat.

En vue de réduire les effets de la guerre russo-ukrainienne sur l'économie congolaise, en particulier sur la hausse des prix des produits pétroliers, le Gouvernement va augmenter la subvention aux entreprises pétrolières afin de maintenir les prix des carburants à la pompe dans les limites acceptables.

Les dépenses liées à la réforme des finances publiques devront accélérer la migration du budget des moyens vers le budget programme d'ici 2024. Les moyens nécessaires seront disponibilisés pour la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route y relative.

Toujours dans le cadre de la gestion des finances publiques, le Gouvernement devra continuer à éviter le déficit budgétaire et le financement monétaire, par la poursuite de la mise en œuvre du pacte de stabilité. Il veillera également à la qualité de la dépense en évitant le recours aux dépenses en urgence.

3.1.2. En matière des recettes

Le financement des politiques publiques retenues au cours de la période 2023-2025 devra passer par la poursuite de l'effort de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales observé en 2021 et au premier trimestre 2022 ainsi que par le recours aux dons et aux emprunts.

A cet effet, la politique fiscale devra s'orienter vers la poursuite de la mise en œuvre des mesures définies dans le CBMT 2022-2024 et dans la Loi de finances de l'exercice 2022. Elle devra également consister à la poursuite des réformes fiscales et douanières, de la promotion de la culture fiscale, de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales par l'intensification des contrôles, ainsi qu'à la poursuite du système des contrats de performance avec les Administrations financières.

De façon spécifique, il s'agira principalement :

- de la poursuite du déploiement du logiciel de gestion des recettes non fiscales (LOGIRAD) au niveau de tous les services d'assiette (PTNTIC, DGM, Mines, Environnement et Hydrocarbure d'ici mai 2022) ;
- de la mise en place effective de la chaîne informatisée de la recette pour en assurer la traçabilité et améliorer la gestion de la trésorerie ;
- la poursuite du renforcement de la synergie entre les administrations financières, par le recours à la numérisation, en vue de mieux maîtriser la base fiscale, combattre la fraude et maximiser les recettes publiques ;

- la sensibilisation accrue des agents économiques à l'obtention de l'identifiant fiscal unique ;
- la poursuite de la rationalisation du régime des exonérations fiscales et douanières et de la prohibition de celles dérogatoires ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment par la poursuite de l'identification et la catégorisation des activités informelles, l'élargissement des assujettis à la TVA et la mise en place des caisses enregistreuses ;
- l'actualisation des taux à percevoir sur les recettes non fiscales par la signature des arrêtés interministériels et l'activation des actes générateurs en vigueur dans les lois de finances.

En matière d'emprunt, le Gouvernement poursuivra sa politique prudentielle d'endettement, en vue de maintenir le stock de la dette dans les limites acceptables et de préserver le risque modéré de surendettement du pays, notamment par la poursuite des prêts concessionnels. Il entend également recourir à la quotité des appuis budgétaires attendus dans le cadre du programme triennal conclu avec le FMI en juillet 2021.

3.2. Principales actions sectorielles

3.2.1. Secteurs productifs et des infrastructures

3.3.1.1. Agriculture, Pêche et Elevage

Dans le secteur de l'Agriculture, le Gouvernement entend (i) restaurer la sécurité alimentaire, (ii) accroître la production végétale, animale et halieutique et (iii) renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à la création d'emplois.

Au regard du contexte particulier de la guerre russo-ukrainienne, le Gouvernement entend développer et privilégier notamment les programmes de manioc, en vue de substituer ce dernier à la carence du blé causée par cette guerre.

Ainsi, les principales actions à mettre en œuvre au cours de la période 2023-2025 sont les suivantes :

- le développement des programmes de manioc en vue de le substituer à la carence du blé causée par la guerre russo-ukrainienne ;
- la réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole ;
- le ramassage de produits agricoles pour approvisionner les centres villes ;
- le développement de l'agroforesterie, des cultures pérennes et des variétés améliorées, de l'agriculture vivrière mécanisée ainsi que des filières végétales, animales et halieutiques ;
- l'extension des sites des Programmes Volontaristes Agricoles (PVA) dans les 26 provinces ;
- la relance du parc agro-industriel de Bukangalonzo ;
- l'installation des brigades de mécanisations agricoles ;
- la construction et l'amélioration des infrastructures de commercialisation et la transformation des produits vivriers ;
- le soutien à la production agricole notamment par l'acquisition et la distribution des intrants agricoles, l'installation des dépôts de stockage et de séchage et la création des centres de négoce des produits agricoles ;
- la mise en place des infrastructures physiques communautaires pour la transformation et la commercialisation des produits halieutiques ;
- l'appui à l'amélioration de la production des poissons par les organismes paysans.

3.3.1.2. Développement rural

Pour la période 2023-2025, le Gouvernement envisage, dans le secteur de Développement rural, de mettre en place des infrastructures socioéconomiques de base en vue de promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales.

A cet effet, les principales actions à mener sont les suivantes :

- la construction des forages de plus ou moins 150 mètres avec pompes intégrées ;
- l'aménagement des sources d'eau ;
- la construction des marchés ruraux sur l'étendue du territoire ;
- l'acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour les provinces ;
- la conception d'un modèle d'habitat-type et la modernisation de l'habitat en milieu rural ;
- l'aménagement des infrastructures d'hydraulique rurale ;
- l'électrification rurale des territoires par le système solaire photovoltaïque ;
- la promotion d'investissements et l'amélioration des conditions d'accès au crédit et au financement des activités de production en milieu rural ;
- l'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures sociales de base en milieu rural (écoles, centres hospitaliers, routes et pistes rurales).

3.3.1.3. Industrie, PME et Classe moyenne

L'objectif du Gouvernement dans ce secteur concourt à l'éclosion d'une économie productive, compétitive, diversifiée et pleine, fondée sur la dynamique d'échanges nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux.

La politique du secteur repose sur 3 axes : (i) Améliorer la gouvernance administrative et stratégique du secteur, (ii) faire du Congo un pool économique et Industriel (iii) et développer un potentiel attractif des investissements.

Ainsi, les principales actions suivantes sont envisagées au cours de la période 2023-2025 :

- la structuration et la professionnalisation des producteurs locaux par filières agricoles porteuses ;
- l'implantation des zones économiques spéciales ;

- l'implantation des parcs agro-industriels ;
- la mise en route des corridors ;
- la construction d'une usine de fabrication des meubles en bois ;
- la construction d'une usine pilote des emballages biodégradables dans la zone pilote de Maluku ;
- la finalisation et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAF) ;
- l'implantation des unités de fabrication des pièces de rechange ;
- l'implantation d'une sucrerie à Mushie Pentane ;
- la subvention aux unités de fabrication des produits pharmaceutiques ;
- l'opérationnalisation de la cimenterie de MAIKO ;
- le soutien au secteur privé pour la création des incubateurs dédiés à l'agro-industrie ;
- l'appui à la gestion des déchets industriels.

3.3.1.4. Infrastructures et Travaux Publics

Au cours de la période 2023-2025, le Gouvernement tient à la poursuite de la construction des nouvelles routes, la réhabilitation des anciennes routes bitumées, le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre ainsi que la protection et l'entretien des routes par l'instauration du cantonnage manuel.

De façon spécifique, les projets suivants devront être menés :

- l'équipement et le renforcement des capacités des cantonniers ;
- le bitumage de 5 artères de la voirie de Kinshasa, longues de 12,6 kilomètres (Biangala, Bianda, Croix rouge, chaussée de Kimwenza et route de Kinsenso) ;
- la finalisation des études de réhabilitation de la route Kolwezi-Dilolo ;
- la poursuite de la construction de la route Kulumba jusqu'à sa jonction avec la route des poids lourds ;
- la poursuite de la réhabilitation de la route CECOMAF jusqu'à sa jonction avec la route nationale N°1 ;
- la réhabilitation de la route Kinshasa-Kikwit sur la Route Nationale N°1 ;

- la poursuite de la réhabilitation de la route partant de Kinsuka-Pompage jusqu'à la Route Nationale N°1 en passant par Malueka.

3.3.1.5. Transports

Dans le secteur des transports, l'action du Gouvernement devra permettre de faciliter le déplacement à l'intérieur du pays, de favoriser l'inclusion sociale et le désenclavement des provinces et territoires, afin de permettre de relier les centres de production agricole aux centres de transformation et de consommation.

C'est ainsi que, pour la période 2023-2025, il entend intensifier la réhabilitation et la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, fluviales et lacustres.

Les principales actions y afférentes à mener sont les suivantes :

1) Dans le sous-secteur routier

- Construction des ouvrages d'arts (Ponts, Bacs et Dalots) ;
- la production des permis de conduire biométriques ;
- la poursuite de l'acquisition des bus (Transco et Esprit de vie) pour desservir la Ville-Province de Kinshasa et les autres Provinces ;
- la mise en service de l'entreprise Trans Academia.

2) Dans le secteur ferroviaire

- la relance du trafic ferroviaire urbain à Kinshasa ;
- la réhabilitation et la modernisation des gares ;
- la réhabilitation des réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCTP.

3) Dans le secteur aérien

- la réhabilitation et la construction d'aéroports et d'aérodromes.
- l'acquisition des aéronefs pour Congo Airways;
- l'installation des stations météorologiques pour METTELSAT.

4) Dans le secteur fluvial, lacustre et maritime

- la construction du port en eaux profondes de Banana ;

- la poursuite du dragage et du balisage des biefs navigables ;
- la réhabilitation et la modernisation du port de Matadi ;
- la réhabilitation du port de Bumba.

3.3.1.6. Energie

La politique du Gouvernement dans le secteur de l'Energie vise l'amélioration de l'accès de la population à l'eau potable et à l'électricité, ce qui devra passer principalement par l'offre des services énergétiques.

Ainsi, au cours de la période 2023-2025, les principales actions envisagées sont les suivantes :

1) Dans le sous-secteur de l'électricité

- la construction des mini centrales solaires ;
- la finalisation et l'opérationnalisation de la maintenance d'INGA I et II ;
- la construction des centrales de taille moyenne et la promotion des énergies renouvelables sur toute l'étendue du territoire national ;
- la finalisation de la construction des centrales de KAKOBOLA, KATENDE et ZONGO II;
- le développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et l'exportation ;
- l'électrification des poches noires par la mise en place des cabines ;
- la construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Menkao et à Mbandaka.

2) Dans le sous-secteur d'eau

- la poursuite de la construction, la réhabilitation et la modernisation des réseaux de distribution d'eau ;
- la poursuite des raccordements sociaux en faveur des ménages ;
- la réhabilitation et la création de nouveaux centres de production de l'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires.

3.3.1.7. Mines

Le secteur des mines constitue une clé stratégique pour la croissance économique, en dépit de stratégie de la diversification de l'économie. Le Gouvernement continuera en assurer la bonne gestion et de mettre en valeur, de façon optimale et efficiente, les ressources minières dont regorge le sous-sol de la RDC, au profit de la population, en vue notamment d'accroître les recettes et d'améliorer les conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation.

Pour la période 2023-2025, les principales actions à mener sont les suivantes :

- la promotion de l'industrie métallurgique et sidérurgique ;
- la promotion des coopératives minières ;
- la création des comptoirs de vente des minerais aux postes frontaliers, en vue de lutter contre la commercialisation illicite des minerais ;
- le renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales ;
- la rationalisation de l'industrie minière, partant de l'exploitation à la transformation, conformément au nouveau Code minier, afin de servir de support à l'industrialisation des autres secteurs de l'économie nationale ;
- l'informatisation des services des mines et leur interconnexion avec les Administrations financières ;
- la relance du centre de retraitement des minerais ;
- l'opérationnalisation du Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN).

3.3.1.8. Télécommunications

L'objectif du Gouvernement dans le secteur des télécommunications est de promouvoir et développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication, tout en renforçant la régulation et le contrôle des opérateurs de télécommunication.

Pour la période 2023-2025, l'atteinte de ces objectifs passera par la mise en œuvre des principales actions suivantes :

- l'interconnexion de toutes les provinces en fibre optique et le renforcement des moyens des opérateurs traditionnels (RENATELSAT et SCPT) dans la fourniture des services satellitaires ;
- l'implémentation des télé-centres communautaires polyvalents sur toute l'étendue du territoire national ;
- la numérisation du système de taxation en ligne des exploits et prestataires de services redevables au Trésor public ;
- la promotion de l'utilisation et la vulgarisation des NTIC au service du désenclavement et de la promotion des activités productives en milieu rural (Services monétaires, transferts d'argent, services des produits météorologiques) ;
- la finalisation de la construction du réseau de base (Backbone) à fibre optique (FO) en vue d'augmenter le taux de pénétration des NTIC et de diminuer le coût de la communication ;
- l'acquisition des stations fixes et mobiles de contrôle des fréquences ;
- la modernisation et l'équipement de la Poste ;
- la redynamisation des agences sur toute l'étendue du territoire national et l'instauration de la culture des boîtes postales ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet CAB 5 (Programme Régional des réseaux de télécommunication haut débit en Afrique centrale) ;
- la construction et l'équipement du bâtiment administratif du Secrétariat Général aux PTNTIC.

3.3.1.9. Numérique

Le Gouvernement entend faire du secteur de Numérique, l'un des secteurs clés concourant à la contribution à la maximisation des recettes de l'Etat, à la réduction de la fraude fiscale et à la réduction du coulage de recettes.

A cet effet, la stratégie du secteur est axée sur quatre piliers stratégiques, à savoir : (i) Infrastructures, (ii) Contenus, (iii) Usages applicatifs et (iv) Gouvernance - Régulation. Les principales actions à mener au cours de la période 2023-2025 sont :

- la création d'au moins cinq grands centres des données (data center) neutres (tier-3 Tier-4) dans les centres urbains (Goma, Moanda, Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi);
- la conception d'un plan d'aménagement global des infrastructures de support au numérique et l'élaboration de la stratégie nationale large bande ;
- la numérisation de l'ANR pour un meilleur archivage des données ;
- la construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage ;
- la numérisation et la diffusion du patrimoine informationnel, touristique (numérisation de la perception des taxes), culturel et géographique de la RDC ;
- le renforcement de la digitalisation pour la gestion de l'information sanitaire à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, conformément au Plan national de développement de l'informatique de la Santé et au Plan de développement du système national d'information sanitaire ;
- la numérisation du cadastre foncier ;
- la numérisation des outils de contrôle du secteur du tourisme ;
- l'alimentation du patrimoine informationnel, des archives numériques et de la mémoire administrative de la RDC en données déclassifiées ;
- la mise en place d'un système national d'informations géographiques.

3.3.1.10. Environnement et Développement durable

Les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles touchent davantage les territoires pauvres dépourvus de système de prévention, de gestion et de mitigation des risques climatiques. Ainsi, le Gouvernement, par son programme de développement local entend lutter contre le changement climatique et créer les conditions d'un développement durable.

Les principales actions à mener au cours de la période 2023-2025 pour permettre l'atteinte de ces objectifs sont :

- la réduction des risques des catastrophes et des impacts des risques associés au climat ;
- l'identification et la dépollution des eaux et des sols contaminés ;
- le renforcement du mécanisme de surveillance des risques sanitaires potentiels liés aux épidémies dues aux maladies sensibles, à la contamination de l'air et aux eaux douces ;
- la promotion du développement durable à travers l'utilisation de l'outil de suivi communautaire des ODD et la sensibilisation des populations au respect de l'environnement ;
- le renforcement de la lutte antiérosive sur l'ensemble du territoire national, notamment en privilégiant des solutions locales et durables ;
- la protection de la forêt et la poursuite du programme de reboisement en vue de bénéficier du crédit carbone ;
- la protection des espèces animales, halieutiques et végétales en voie de disparition et celles migrant vers les pays voisins.

3.3.1.11. Tourisme

Dans l'optique de rendre le secteur de Tourisme un des leviers de la diversification de l'économie, le Gouvernement entend poursuivre, pour la période 2023-2025, la mise en œuvre des principales actions ci-après :

- la création des zones de développement et d'expansion touristiques ;
- l'identification et la diversification des produits touristiques ;
- la création des événements touristiques annuels ;
- l'amélioration du cadre légal et institutionnel du secteur du tourisme ;
- la sécurisation, la réhabilitation et la création des sites touristiques ;
- la promotion des écoles de tourisme et d'hôtellerie et des agences de tourisme ;
- le renforcement des infrastructures d'accueil selon les standards internationaux ;
- le développement de l'agroforesterie dans les sites touristiques et autour des parcs.

3.2.2. Secteurs sociaux

3.2.2.1. Santé

Dans le secteur de la Santé, le Gouvernement tient à poursuivre son objectif d'améliorer l'accès de la population aux services de santé et à rendre opérationnelle sa politique de Couverture santé universelle (CSU). Les actions à mener au cours de la période 2023-2025 devront s'inscrire dans cet objectif, principalement :

- la réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires ainsi que la dotation en équipements médicaux selon une approche standardisée ;
- la poursuite de lutte contre les épidémies, les grandes endémies et l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent en réponse au Programme de référence et de demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide ;
- la subvention des structures d'appui à la couverture santé universelle (CSU) ;
- l'instauration des régimes d'assurance maladie obligatoire des agents publics de l'Etat, des travailleurs du secteur privé, des élèves et étudiants ;
- le renforcement du système d'alerte et de détection précoces ainsi que celui d'une réponse rapide et adaptée aux urgences sanitaires par un système de santé plus résilient ;
- l'acquisition et le pré-positionnement des kits et intrants nécessaires pour la prévention, la détection précoce et la riposte prompte aux épidémies ;
- la mise en place d'un réseau des laboratoires pour la confirmation rapide des épidémies sur l'ensemble du territoire national.

3.2.2.2. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST)

Pour la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra, dans le sous-secteur de l'EPST, l'objectif de garantir l'accès à l'éducation de base à tous les enfants, en vue d'augmenter le niveau de scolarité particulièrement au primaire. A cet effet, la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement primaire devra se poursuivre au cours de la période considérée. Les principales actions à mettre en œuvre devront concerner :

- la construction et l'équipement de nouvelles écoles primaires et secondaires dans toutes les provinces ;
- la réhabilitation des écoles primaires et secondaires ;
- la poursuite de la prise en charge des enseignants et des frais de fonctionnement ;
- la distribution des kits scolaires ;
- la promotion d'un système éducatif inclusif et de qualité ;
- la mise en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité, notamment par la promotion d'un environnement éducatif propice à l'apprentissage ;
- le recrutement et la mécanisation des enseignants qualifiés;
- la prise en charge de l'éducation des enfants dans les zones des conflits, des personnes vulnérables et des déplacés internes ;
- la modernisation et la création des écoles techniques;
- l'amélioration des conditions sociales et salariales du personnel enseignant.

3.2.2.3. Enseignement Supérieur et Universitaire

Dans le sous-secteur de l'ESU, le Gouvernement entend poursuivre la construction, la réhabilitation et la modernisation des établissements d'enseignement supérieur et universitaire sur toute l'étendue du territoire national.

Pour les trois prochaines années, il envisage de mettre en œuvre les principales actions suivantes :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures universitaires (auditoires, homes, laboratoires, bibliothèques, bureaux administratifs) à l'ISTM Kisantu (Kongo Central), à l'Université de Kikwit (Kwilu), à l'ISP Karawa (Nord-Ubangi), à l'ISTM-Kikwit (Kwango), à l'ISAM (Kinshasa), à l'UNILU (Haut Katanga), et à l'ISP/Mbandaka (Equateur) ;
- la poursuite de l'amélioration progressive des conditions sociales et salariales du personnel académique, administratif, scientifique, technique et ouvrier ;

- l'institution du corps des inspecteurs de l'ESU pour un contrôle permanent de la qualité des enseignements dans les établissements de l'ESU ;
- la modernisation et l'informatisation du système de gestion des établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire.

3.2.2.4. Recherche scientifique

Pour la période 2023-2025, le Gouvernement compte mettre en œuvre dans ce secteur les principales actions ci-après :

- la construction des infrastructures des institutions de recherche ciblées (CREN-K, CRSAPR, CRMD/ MATADI) ;
- la construction d'un centre de conférence internationale au CGEA ;
- la construction d'un centre multi-diagnostic de radiothérapie en RDC ;
- la réhabilitation des bâtiments abritant des Centres institutions et Services de Recherches ciblés (CRSN, CRRS/Bdd, IGC/Kisangani) ;
- la réhabilitation de l'INERA (YANGAMBI, MVUAZI) ;
- l'acquisition des équipements de l'observation volcanique de Goma pour la surveillance des volcans actifs de la région de Virunga ;
- la promotion des filières de recherche en technologie, ingénierie et sciences de l'ingénierie ;
- la création, la réhabilitation et l'appui des instituts des recherches agronomiques ;
- l'amélioration progressive des conditions sociales et salariales du personnel administratif, scientifique, technique et ouvrier du secteur.

3.2.2.5. Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat (FPMA)

La volonté du Gouvernement consiste à faire de la formation professionnelle l'un des leviers de croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la reconstruction du pays au moyen de la production des compétences. A cet effet, pour la période 2023-2025, les principales actions à mener sont les suivantes :

- la construction et la réhabilitation des écoles techniques et professionnelles, ainsi que des centres de formation professionnelle dans les 30 provinces éducationnelles ;
- la dotation des écoles et des centres de formation professionnelle en équipements et matériels adéquats dans les 30 provinces éducationnelles ;
- la construction des sièges de Chambres d'Arts et Métiers ;
- l'acquisition des kits à l'auto-emploi ;
- l'initiation d'une série de programmes de formation technique et professionnelle en faveur des jeunes non diplômés et l'implication de ces derniers dans les différents travaux de reconstruction du pays ;
- la création des centres de formation et des écoles professionnelles, en vue de d'assurer la formation et la conversion de la jeunesse sans qualification en une main d'œuvre utile ;
- la mise en place d'un programme visant la mise à niveau, la diversification et le développement de l'offre de formation professionnelle, y compris l'entrepreneuriat sur toute l'étendue du territoire national.

3.2.2.6. Affaires sociales

Dans le secteur des Affaires sociales, l'action du Gouvernement vise à lutter contre la marginalisation sociale et mettre en place une politique d'accompagnement et d'assistance sociale des personnes démunies, vulnérables et vivant avec handicap. A cet effet, pour la période 2023-2025, il entend mener les principales actions suivantes afférentes à cet objectif. Il s'agit de (du) :

- la construction d'un bâtiment pour abriter 4 services centraux (DIC, DICOREPHA, SENAMES, SENARAC) ;
- la réhabilitation de 20 Centres de Promotion Sociale (3 Kinshasa, 3 Kongo-Central, 2 Haut-Katanga, 2 Equateur, 2 Kwango, 2 Kasai-Central, 2 Kasai-Oriental, 2 Sud-Kivu, 2 Mai- Ndombe) ;
- l'acquisition d'équipement des centres de promotion sociale organisant la formation professionnelle du MINAS ;

- la construction de 6 Centres de prise en charge transitoire des enfants victimes d'abus, exploitation économique et violences (enfants de la rue, enfants en conflits avec la loi, etc.) ;
- l'acquisition des équipements pour les Centres de Promotion Sociales ;
- l'appui à la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, rattrapage scolaire et apprentissage professionnel ;
- l'appui à la mise en œuvre du projet des filets sociaux de protection sociale des groupes vulnérables ;
- l'acquisition des matériels et équipements pour la prise en charge des personnes vulnérables au sein des unités et services spécialisés du MINAS (SENAMES, CASI, CFMA, CENAPHI ;
- la réhabilitation de 21 Centres de Promotion Sociale (3 Kinshasa, 2 KWILU, 2 Sankuru, 2 Tangayika, 2 Kasai, 2 Tshopo, 2 Haut-Uuele, 2 Haut-Lomami, 2 Mai-Ndombe, 2 Tshuapa) ;
- la réhabilitation des bâtiments abritant les INTS (Kikwit, Goma et Kindu) ;
- la réhabilitation des bâtiments abritant quelques services centraux (DSG, DAS, DISPE) ;
- le renforcement des infrastructures sociales de prise en charge des personnes vulnérables ;
- la mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté.

3.2.2.7. Genre et Jeunesse

Dans ce secteur, le Gouvernement vise l'autonomisation de la femme ainsi que la promotion des droits de l'enfant et de la jeunesse. A cet effet, pour la période 2023-2025, il prévoit mettre en œuvre les principales actions suivantes :

- la construction et réhabilitation des Maisons de la Femme ;
- l'installation des chambres froides dans 19 communes de la Ville Province de Kinshasa/projet contrepartie BAD ;

- la construction des Centres Intégrés des Services Multisectoriels ;
- l'acquisition d'équipements et mobiliers de bureau des Centres Intégrés des Services Multisectoriels « CISM » ;
- l'appui à la base des données sociales pour la collecte, le traitement et l'exploitation des indicateurs statistiques Genre en vue de publier l'Annuaire statistique Genre ;
- la facilitation de l'octroi des microcrédits (Mutuelles d'épargne et institutions de microfinance) aux femmes et aux jeunes pour le financement de leurs initiatives entrepreneuriales ;
- la facilitation de l'accès au foncier agricole pour les femmes et les jeunes producteurs ruraux ;
- la création des incubateurs en faveur des femmes et des jeunes, en vue de soutenir la création d'emplois en leur faveur ;
- la réhabilitation des infrastructures abritant les institutions de la jeunesse ;
- la création d'un réseau national des jeunes entrepreneurs en vue de promouvoir les échanges entre eux et de rendre visibles leurs initiatives ;
- l'octroi des facilités médicales pour les traitements spécifiques en faveur de la femme et de l'enfant ;
- l'intensification de la lutte contre les violences faites à la femme, notamment par le lancement de la campagne « tolérance zéro » contre les violences basées sur le genre ;
- l'installation des centres d'écoute dans les établissements scolaires et universitaires pour assister les victimes des harcèlements et violences sexuels ;
- la poursuite de la lutte contre le phénomène « bombé ».

3.2.2.8. Sports

Dans le secteur des Sports, le Gouvernement entend poursuivre la construction, la réhabilitation et la modernisation des stades ainsi que la création des centres de formation sportive sur toute l'étendue de la République.

Les actions spécifiques à mener dans le cadre de cette ambition au cours de la période 2023-2025 :

- la rénovation et la modernisation des stades (Martyrs et Tata Raphael à Kinshasa, Lumumba à Matadi, Kalemie à Tanganyka, Kibassa Maliba à Lumbumbashi, Lumumba à Kisangani, Unité de Goma ainsi que Kashala Bonzola à Mbuji Mayi) ;
- la construction des cercles récréatifs des loisirs ;
- la construction d'une piscine olympique ;
- la poursuite de la construction des stades municipaux dans la ville de Kinshasa et dans d'autres villes ;
- l'érection progressive des centres sportifs omnisports dans chaque territoire pour la formation théorique et pratique des jeunes ;
- la promotion et le développement des activités sportives dans les écoles et universités.

3.2.2.9. Culture et Arts

Dans le secteur de Culture et Arts, le Gouvernement poursuit son objectif de rendre ce secteur un vecteur de l'épanouissement de l'Homme. Ainsi, les principales actions suivantes seront menées au cours de la période 2023-2025. Il s'agit de :

- la création des centres culturels ;
- l'acquisition d'équipements appropriés pour le cinéma, les studios d'enregistrement, la sculpture et les outils d'imprimerie du livre ;
- la promotion des œuvres cinématographiques congolaises, sur les médias internationaux et sur le web ;
- la protection des œuvres culturelles congolaises à l'ère du numérique ;
- la création d'un centre stratégique de la culture éthique nationale ;
- la création d'une académie pour l'apprentissage, la promotion et la protection des langues nationales.

3.2.3. Secteur de souveraineté

3.2.3.1. Défense nationale

La République Démocratique du Congo a amorcé le processus de la réforme de son Armée en 2009. L'effet final recherché par cette réforme dans le trinôme FEC (Formation, Equipement et Casernement), est de faire des Forces Armées de la RDC une armée républicaine, professionnelle, moderne, crédible et dissuasive.

Pour atteindre cet objectif, les principales actions à mettre en œuvre dans le secteur de la défense au cours de la période 2023-2025 sont les suivantes :

- la réhabilitation et la construction des bases militaires ;
- le rajeunissement des forces Armées (dégagement et recrutement) ;
- la mise à la retraite des militaires ayant atteint la limite d'âge, dans le respect de leurs droits sociaux (dégagement des militaires retraités qui émargent encore dans le cadre d'actifs) ;
- l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est ;
- l'amélioration des conditions sociales du militaire ;
- la création des unités d'élites bien formées et bien équipées ;
- l'établissement d'une administration militaire dans les zones en proie à l'insécurité ;
- la réhabilitation, la construction et/ou la délocalisation des quartiers généraux, des camps, des casernes, des écoles, des centres d'instruction, des centres d'entraînement, des hôpitaux militaires et des formations médicales pour les militaires ;
- l'amélioration progressive de la solde allouée aux militaires ;
- la construction d'Infrastructures d'Industrie Militaire ;
- la relève et le reconditionnement des unités ayant trop duré au front opérationnel.

3.2.3.2. Sécurité intérieure

Dans le domaine de la sécurité intérieure, le Gouvernement entend mener les actions suivantes pour la période 2023-2025 :

a) Au niveau de la Police nationale

- la construction de l'Académie de la PNC ;
- la construction du bâtiment du Commissariat Provincial Maniema ;
- la dotation de la Police nationale d'équipements et de moyens appropriés ;
- l'amélioration progressive de la solde allouée aux policiers ;
- la construction, la réhabilitation ou la délocalisation des quartiers généraux, des camps, des casernes et la formation médicale pour les policiers ;
- la poursuite de la réforme de la Police nationale congolaise ;
- la poursuite de l'éradication des germes d'insécurité et du banditisme urbain (phénomène Kuluna) à travers le territoire national ;
- la construction des commissariats provinciaux et la poursuite de la mise en place d'une police de proximité à travers le territoire national ;
- l'acquisition de matériels roulants en faveur de la Police.

b) Au niveau de la Direction Générale de Migration (DGM)

- l'identification et le contrôle du séjour des étrangers ainsi que le rapatriement des clandestins et irréguliers ;
- l'informatisation de la gestion des flux migratoires ;
- le renforcement des moyens logistiques et la sécurisation de l'outil de travail par la bio-métrisation des visas en lieu et place du cachet humide, et par des laissez-passer individuels sécurisés ;
- l'acquisition et la construction des bâtiments ;
- le déploiement du personnel de la Direction Générale de Migration dans les représentations diplomatiques de la RDC.

c) Pour l'Agence Nationale de Renseignement (ANR)

- la réhabilitation du Département de la Sécurité Intérieure ;
- la réhabilitation de la polyclinique de Kintambo ;
- l'acquisition d'équipements de transport ;
- l'acquisition équipements Télé, Fax, Radio et Cellulaire ;
- la réhabilitation et la réfection d'ouvrages ;
- l'acquisition d'équipements médicaux, de communication, d'outils informatiques et de matériels de transport ;
- le renforcement des capacités des agents de l'ANR en matière de prévention des risques ou des crimes ;
- la réorganisation et le renforcement des mécanismes de gestion et de sécurisation des frontières.
- la mécanisation des agents du service.

d) Concernant le Conseil National de Sécurité (CNS)

- la poursuite du recueil d'informations sur les terroristes ADF, leurs alliances avec les terroristes de la Province islamique de l'Afrique centrale (MTM), ou tout autre groupe armé local ;
- la coopération avec les pays voisins et autres pays concernés par les menaces terroristes ADF (Mozambique, etc.) ;
- la prise en charge des réseaux criminels et mafieux ;
- l'évaluation des foyers de tensions et de l'extrémisme violent ;
- le déploiement des unités opérationnelles sur les théâtres des opérations ;
- l'implantation des antennes au niveau des provinces.

3.2.3.3. Justice et Pouvoir judiciaire

En ce qui concerne la Justice et le Pouvoir Judiciaire, pour la période 2023-2025, le Gouvernement entend moderniser le système de traitement et de transfert des données judiciaires et pénitentiaires, mettre en place un parquet national financier en vue de lutter efficacement contre la corruption et les crimes économiques et améliorer les conditions des détenus dans les prisons.

Ainsi, les actions suivantes sont envisagées au cours de la période :

- la numérisation des services judiciaires et pénitentiaires ;
- la construction du bâtiment abritant la Direction générale de la brigade antifraude ;
- la construction du Parquet national financier ;
- la reconstruction de la prison de Bumba ;
- la réhabilitation de la prison centrale de Matadi et de Mbanza-Ngungu ;
- la construction de la prison centrale de Lisala ;
- la reconstruction du mur de clôture de la prison de Boma et la réhabilitation de vingt cellules.

3.2.3.4. Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

Conformément au délai constitutionnel, le Gouvernement entend financer l'organisation des élections générales en 2023. Ainsi, il entend mettre les moyens nécessaires en faveur de la CENI pour les opérations électorales proprement dites ainsi que pour son fonctionnement, investissement et rémunération.

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2023-2025

Ce point décline l'évolution des finances publiques sur la période 2023-2025, qui résulte de la prise en compte des objectifs macroéconomiques 2023-2025 harmonisés avec le FMI dans le cadre du programme de FEC et des politiques publiques et budgétaire préconisées par le Gouvernement sur la période tels que résumés au point III du présent document.

4.1. Evolution prévisionnelle des dépenses

Comme le montre le tableau 9 ci-après, la programmation budgétaire 2023-2025 situe les dépenses totales (emplois) à **108.432,5 milliards de FC**, soit **31.657,3 milliards de FC** en 2023, **36.446,6 milliards de FC** en 2024 et **40.328,6 milliards de FC** en 2025.

Les dépenses du pouvoir central se situeraient à **90.508,8 milliards de FC** sur la période, soit **30.169,6 milliards de FC** l'an. Celles des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) se situeraient respectivement à **17.265,0 milliards de FC** et à **658,7 milliards de FC**.

Tableau 9 : Dépenses totales (emplois) par niveau de gouvernance de 2023-2025 (en milliards de FC)

Niveau de Pouvoir	Historique	Projection			Total 2023-2025	Moyenne 2023-2025
	2022	2023	2024	2025		
Pouvoir Central	22 253,0	26 095,4	30 460,5	33 952,9	90 508,8	30 169,6
Provinces	5 051,2	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0	5 755,0
Entités Territoriales Décentralisées (ETDs)	189,3	204,3	219,1	235,3	658,7	219,6
Total	27 493,4	31 657,3	36 446,6	40 328,6	108 432,5	36 144,2

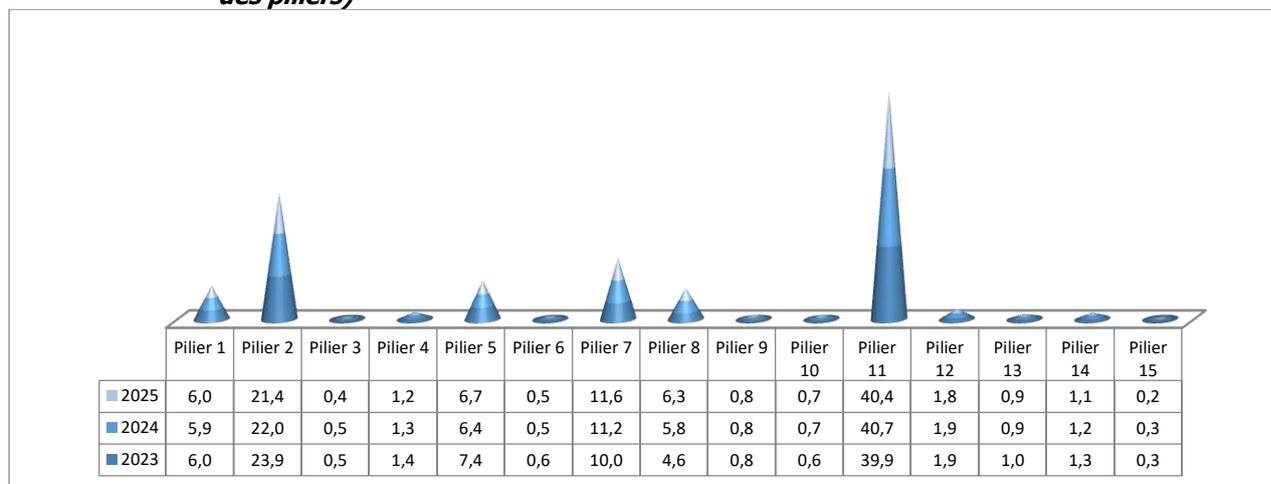
Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.1.1. Evolution des dépenses du Pouvoir central

a) Evolution des dépenses du pouvoir central par pilier du Programme du Gouvernement

Le Programme du Gouvernement comprend quinze piliers, regroupés en quatre secteurs. Les dépenses relatives à ces quinze piliers pour les trois prochaines années évolueraient comme l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique 10 : Piliers du PAG en % du total de 2023 à 2025 (de gauche à droite par ordre croissant des piliers)



Source : DGPPB, Ministère du Budget.

Comme le montre le graphique 1 ci-dessus, les dépenses liées à l'amélioration des conditions de vie de la population « Pilier 11 » représentent **39,9%** des dépenses du budget général du pouvoir central en 2023, **40,7%** en 2024 et **40,4%**, soit une moyenne de **40,3%** pendant la période 2022-2025. Elles sont suivies des dépenses de renforcement de l'autorité de l'Etat, Promotion de l'Etat de droit et de la démocratie « pilier 2 » qui représentent **22,4%** en moyenne pendant la même période.

Les détails relatifs à l'ensemble des piliers sont repris dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 : Dépenses par niveau de Pilier du Programme d'action du Gouvernement de 2023-2025

N°	Libellé Piliers	2022	Struct.	Projections 2023-2025								
				2023	Struct.	Variat. (en %)	2024	Struct.	Variat. (en %)	2025	Struct.	Variat. (en %)
1	Pacification du pays et Promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale	1 183,5	5,80	1 468,2	5,91	24,06	1 685,3	5,82	14,78	1 920,5	5,95	13,96
2	Renforcement de l'autorité de l'Etat, Promotion de l'Etat de droit et de la démocratie	4 416,5	21,64	6 022,3	24,24	36,36	6 471,3	22,35	7,46	7 012,2	5,95	8,359
3	Redynamisation de la diplomatie et Réhabilitation de son image de marque	106,2	0,52	131,4	0,53	23,73	135,4	0,47	3,04	139,3	5,95	2,906
4	Lutte contre la corruption et les crimes économiques	332,1	1,63	338,3	1,36	1,88	365,5	1,26	8,03	391,8	5,95	7,198
5	Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et de	1 448,6	7,10	1 873,3	7,54	29,32	1 903,7	6,57	1,62	2 200,3	5,95	15,58
6	Amélioration du Climat des affaires et promotion de l'entreprenariat et de la classe moyenne	149,5	0,73	142,1	0,57	-4,95	155,8	0,54	9,60	162,7	5,95	4,421
7	Diversification de l'économie et création des conditions de croissance inclusive	1 979,6	9,70	2 445,5	9,84	23,53	3 148,0	10,87	28,73	3 620,0	5,95	14,99
8	Modernisation des infrastructures de bases et Aménagement du territoire national	1 653,2	8,10	1 017,6	4,10	-38,44	1 549,7	5,35	52,28	1 890,3	5,95	21,98
9	Promotion et Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	219,8	1,08	191,2	0,77	-13,02	224,6	0,78	17,46	247,6	5,95	10,27
10	Lutte contre le changement climatique et la création des conditions d'un développement durable	123,7	0,61	161,5	0,65	30,54	204,2	0,71	26,46	224,2	5,95	9,8
11	Amélioration des conditions sociales	7 657,1	37,52	9 942,8	40,02	29,85	11 873,5	41,00	19,42	13 142,5	5,95	10,69
12	Développement du secteur de l'eau et de l'électricité	548,4	2,69	467,9	1,88	-14,68	539,2	1,86	15,26	586,3	5,95	8,722
13	Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale	233,5	1,14	244,3	0,98	4,61	272,3	0,94	11,45	302,6	5,95	11,14
14	Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse	304,8	1,49	324,3	1,31	6,40	356,3	1,23	9,89	363,5	5,95	1,955
15	Promotion de la Culture, des Arts, du Sport et des Centres de loisirs	51,9	0,25	73,0	0,29	40,59	74,5	0,26	2,06	75,9	5,95	1,84
	Total général	20 408,3	100,00	24 843,6	100,00	21,73	28 959,1	100,00	16,57	32 279,4	5,95	11,47

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

b) Evolution des dépenses par nature

Pour la période 2023-2025, les dépenses totales cumulées du pouvoir central (y compris amortissement de la dette extérieure) se situeraient à **92.376,6 milliards de FC**, dont **86.082,1 milliards de FC** du budget général, comme le montre le tableau 11 ci-après.

Tableau 11 : Evolution des dépenses du Pouvoir central de 2023 à 2025 (en milliards de FC)

DÉPENSES	HISTORIQUE		PROJECTIONS 2023-2025											TOTAL 2023-2025	MOYENNE 2023-2025	
	2 021	2 022	2 023	Struct (%)	Taux Accr.	% RC	2 024	Struct (%)	Taux Accr.	% RC	2 025	Struct (%)	Taux Accr.			% RC
A. BUDGET GENERAL	15 331,4	20 408,3	24 843,6	92,7	21,7		28 959,1	93,3	16,6		32 279,4	93,5	11,5		86 082,1	28 694,0
DEPENSES COURANTES	9 788,0	12 304,0	14 938,3	55,7	21,4		17 021,7	54,8	13,9		19 014,5	55,1	11,7		50 974,5	16 991,5
Dette publique	771,3	955,8	1 036,6	3,9	8,5	5,6	916,3	3,0	-11,6	4,0	1 061,7	3,1	15,9	4,0	3 014,6	1 004,9
Frais financiers	269,7	261,4	635,6	2,4	143,1	3,4	741,5	2,4	16,6	3,2	880,5	2,6	18,7	3,4	2 257,6	752,5
Rémunération	5 284,6	6 176,0	7 306,7	27,3	18,3	39,6	8 430,0	27,1	15,4	36,5	8 950,6	25,9	6,2	34,1	24 687,3	8 229,1
Fonctionnement	1 914,0	2 705,1	3 085,4	11,5	14,1	17,1	3 345,8	10,8	8,4	14,8	3 774,0	10,9	12,8	14,7	10 205,2	3 401,7
Transfert et intervention de l'Etat	1 548,5	2 205,6	2 874,0	10,7	30,3	16,7	3 588,0	11,6	24,8	16,5	4 347,8	12,6	21,2	17,5	10 809,8	3 603,3
DEPENSES EN CAPITAL	5 275,4	7 254,4	8 775,3	32,7	21,0	49,0	11 207,4	36,1	27,7	50,0	12 511,9	36,3	11,6	49,3	32 494,6	10 831,5
sur ressources propres	2 752,2	4 480,0	4 321,4	16,1	-3,5	24,9	6 287,6	20,2	45,5	28,7	7 469,5	21,6	18,8	30,1	18 078,5	6 026,2
sur ressources extérieures	2 523,1	2 774,3	4 453,9	16,6	60,5	24,1	4 919,8	15,8	10,5	21,3	5 042,4	14,6	2,5	19,2	14 416,1	4 805,4
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	268,0	850,0	1 130,0	4,2	32,9	6,3	730,0	2,4	-35,4	3,3	753,0	2,2	3,2	3,0	2 613,0	871,0
C. BUDGETS ANNEXES	397,6	410,0	426,3	1,6	4,0		445,4	1,4	4,5		465,7	1,3	4,6		1 337,4	445,8
D. COMPTES SPECIAUX	892,6	1 434,7	1 538,9	5,7	7,3		1 649,2	5,3	7,2		1 788,9	5,1	7,3		4 957,1	1 652,4
DEPENSES POUVOIR CENTRAL	16 621,6	22 253,0	26 808,8	100,0	20,5		31 053,7	100,0	15,8		34 514,1	100,0	11,1		92 376,6	30 792,2

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

Les dépenses courantes se situeraient à **50.974,5 milliards de FC** sur la période, soit une moyenne annuelle de **16.991,5 milliards de FC**. Ces dépenses devront couvrir principalement la rémunération, qui devra accroître de **15,7%** l'an en vue de poursuivre la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base, en termes notamment de mécanisation des enseignants. Cette enveloppe de rémunération représenterait **4,9%** du PIB sur la période 2023-2025.

Quant aux dépenses de fonctionnement, l'augmentation globale de **11,8%** l'an et de **11,4%** en ce qui concerne le fonctionnement des ministères est dictée par le souci d'améliorer notamment les dépenses de fonctionnement de principaux secteurs liés à la pacification du pays. En terme nominal, les dépenses de fonctionnement passeraient de **3.085,3 milliards de FC** en 2023 à **3.774,0 milliards de FC** en 2025.

Dans l'objectif de contenir le prix du carburant à la pompe dans les limites acceptables et pour l'intérêt de la population, les subventions économiques ont accu de **41,9%** en 2023 et en moyenne à **30,3%** sur la période en vue de financer la subvention pétrolière.

Conformément aux priorités du Gouvernement de la période 2023-2025, les dépenses en capital devront être orientées principalement vers les secteurs sociaux et porteurs de croissance, en vue de contribuer à relever le défi de développement du Pays. Il s'agira notamment des secteurs de la Santé, de l'Education, des Infrastructures et de l'Agriculture.

Les dépenses en capital représenteraient **6,5%** l'an du PIB. En terme nominal, elles devraient se situer à **32.494,6 milliards de FC** sur la période et à **8.775,3 milliards de FC** en 2023.

L'année 2023 étant une année électorale, la programmation budgétaire 2023-2025 accorde un montant de **800,0 milliards de FC** comme tranche annuelle de 2023 pour financer les opérations électorales au cours de cette année.

Les dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux connaîtront des accroissements respectifs de **5,3%** et de **7,1%** l'an sur la période de 2023-2025.

4.1.2. Evolution des dépenses des Provinces

La projection des dépenses de provinces se fonde sur les prévisions y relatives de l'exercice 2020 prolongées de la tendance à politique inchangée. Elles sont estimées à **17.265,0 milliards de FC**, soit une moyenne annuelle de **5.755,0 milliards de FC**.

Elles sont composées des dépenses du Budget général de **16.736,0 milliards de FC** et des dépenses des Budgets annexes de **529,0 milliards de FC**. En 2023, elles se situeraient à **5.357,7 milliards de FC**.

Ces dépenses sont contenues dans le tableau 12 ci-dessous qui renseigne sur leur évolution au cours de la période 2023-2025. Il en résulte que les dépenses en capital des Provinces se situeraient à **3.199,7 milliards de FC** en moyenne sur la période prévisionnelle. Les dépenses courantes quant à elles, se situeraient en moyenne à **2.379,0 milliards de FC**. Les détails des prévisions de dépenses par province sont repris en annexe I du présent document.

Tableau 12 : Evolution des dépenses des provinces de 2023-2025 (en milliards de FC)

GRANDE NATURE	HISTORIQUE		PROJECTION			TOTAL 2023-2025	MOYENNE 2023-2025
	2021	2022	2023	2024	2025		
BUDGET GENERAL	1 060,7	4 899,1	5 192,1	5 590,6	5 953,4	16 736,0	5 578,7
<i>Dépenses courantes</i>	<i>122,1</i>	<i>2 234,1</i>	<i>2 234,1</i>	<i>2 379,1</i>	<i>2 523,8</i>	<i>7 137,1</i>	<i>2 379,0</i>
<i>Dépenses en capital</i>	<i>938,6</i>	<i>2 665,0</i>	<i>2 958,0</i>	<i>3 211,4</i>	<i>3 429,5</i>	<i>9 599,0</i>	<i>3 199,7</i>
BUDGETS ANNEXES	79,8	152,0	165,6	176,3	187,1	529,0	176,3
TOTAL DEPENSES PROVINCES	1 140,5	5 051,2	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0	5 755,0

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.1.3. Evolution des dépenses des ETD

La projection des dépenses des ETD sur la période 2023-2025, résulte d'une prolongation de la tendance, à politique inchangée, des résultats de la consolidation budgétaire effectuée en 2014.

Compte tenu de l'ancienneté de l'année de base de projection et de l'erreur statistique y associée, une certaine prudence est de mise quant au degré de précision à accorder aux dépenses projetées.

Ces dépenses totales se situeraient à **658,7 milliards de FC** au cours de la période 2023-2025, à raison de **204,3 milliards de FC** en 2023, **219,1 milliards de FC** en 2024 et **235,3 milliards de FC** en 2025.

Les dépenses courantes se situeraient à **82,5 milliards de FC** en moyenne sur la période prévisionnelle et celles en capital à **137,0 milliards de FC**.

Le tableau 13 ci-dessous renseigne sur leur évolution au cours de la période de 2023 à 2025.

Tableau 13 : Evolution des dépenses des ETD de 2023-2025 (en milliards de FC)

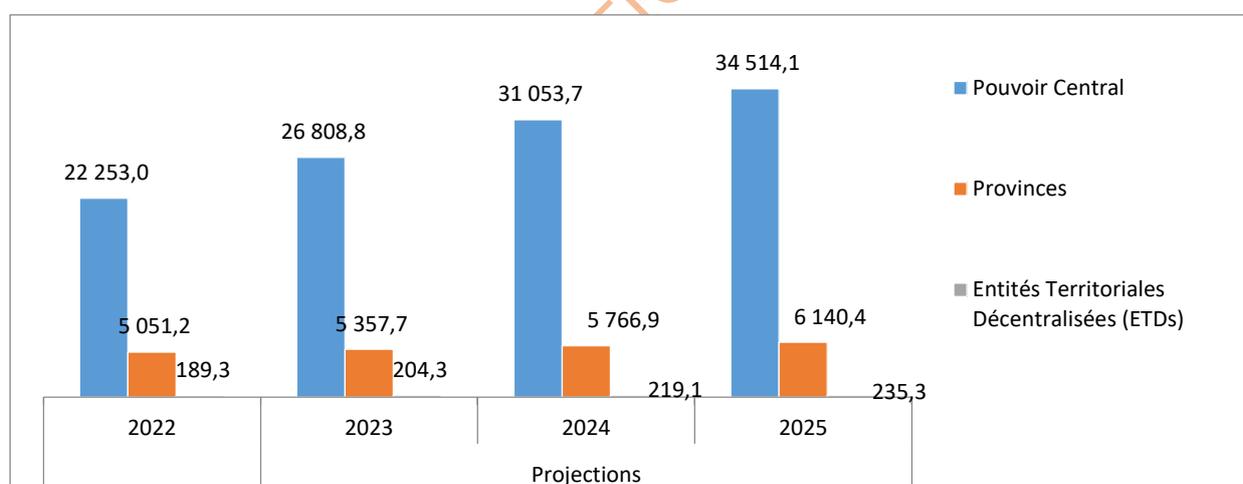
GRANDE NATURE	HISTORIQUE		PROJECTION			TOTAL 2023- 2025	MOYENNE 2023-2025
	2021	2022	2023	2024	2025		
BUDGET GENERAL	106,6	189,3	204,3	219,1	235,3	658,7	219,6
<i>Dépenses courantes</i>	67,4	71,1	77,5	82,5	87,5	247,6	82,5
<i>Dépenses en capital</i>	39,2	118,1	126,8	136,6	147,7	411,1	137,0
TOTAL DEPENSES ETDs	106,6	189,3	204,3	219,1	235,3	658,7	219,6

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.2. Evolution prévisionnelle des recettes

Au cours de la période 2023-2025, les recettes totales (y compris les emprunts) se situeraient à **110.300,3 milliards de FC**, à raison de **92.376,6 milliards de FC** pour le pouvoir central, **17.265,0 milliards de FC** pour les Provinces et **658,7 milliards de FC** pour les ETDs, soit une moyenne annuelle de **30.792,2 milliards de FC**.

L'évolution de ces recettes sur la période de 2023-2025 est illustrée dans le graphique 11 ci-après.

Graphique 11 : Evolution de recettes par niveau de gouvernance de 2023 à 2025 (en milliards de FC)

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.2.1 Evolution des recettes du pouvoir central

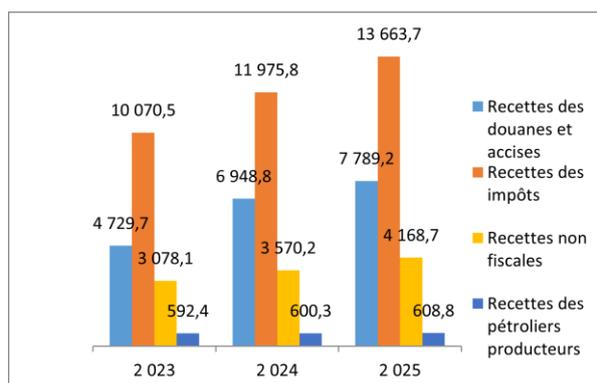
Au cours de la période 2023-2025, les recettes du pouvoir central (y compris les emprunts) se situeraient à **92.736,6 milliards de FC**, dont **86.082,1 milliards de FC** des recettes du Budget général, **1.337,4 milliards de FC** des budgets annexes et **4.957,1 milliards de FC** des comptes spéciaux.

La mise en œuvre de la politique fiscale et douanière préconisée sur la période permettrait un croisement des recettes fiscales et non fiscales de **21,3%** l'an sur la période et situerait la pression fiscale à **13,5%**. Cette politique fiscale et douanière consisterait notamment à poursuivre les réformes amorcées, élargir la taille des assujettis à certains impôts directs et à poursuivre le contrôle de gestion.

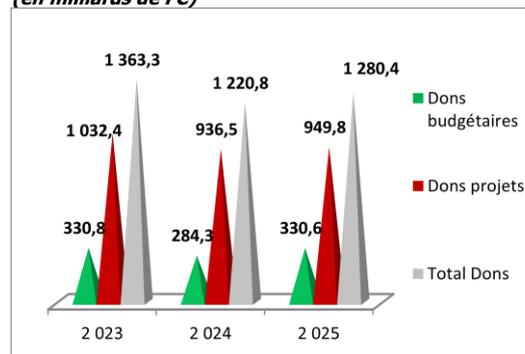
Outre les recettes internes, le financement des politiques publiques préconisées sur la période 2023-2025 serait couvert par les dons attendus des partenaires au développement estimés à **3.864,4 milliards de FC** sur la période.

En ce qui concerne les recettes des budgets annexes et des comptes spéciaux, elles se situeraient respectivement en moyenne à **445,8 milliards de FC** et à **1.652,4 milliards de FC** sur la période 2023-2025

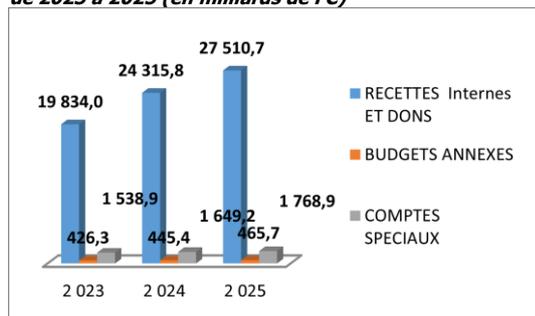
Graphique 12 : Evolution des recettes courantes du Pouvoir central de 2023 à 2025 (en milliards de FC)



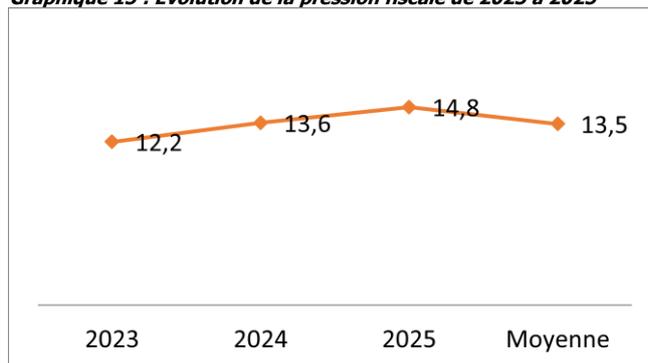
Graphique 13 : Evolution des Dons de 2023 à 2025 (en milliards de FC)



Graphique 14 : Evolution de recettes du Pouvoir central de 2023 à 2025 (en milliards de FC)



Graphique 15 : Evolution de la pression fiscale de 2023 à 2025



Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.2.2 Evolution des recettes des provinces

Les recettes totales des provinces projetées pendant la période 2023-2025 se situent à **17.265,0 milliards de FC** et **5.357,7 milliards de FC** en 2023. Elles ont été projetées en équilibre avec les dépenses correspondantes.

Les recettes spécifiques et d'intérêt commun, comme renseignées au tableau 15 ci-dessous, se situeraient respectivement à **8.228,9 milliards de FC** et **6.497,9 milliards de FC** sur la période 2023-2025, soit une moyenne annuelle respective de **2.743,0 milliards de FC** et **2.166,0 milliards de FC** avec des accroissements moyens de **7,7%** et **7,0%** l'an.

Tableau 14 : Evolution des recettes des provinces de 2023 à 2025 (en milliards de FC)

PROVINCES	Historique	Projection 2023-2025			TOTAL 2023-2025	MOYENNE 2023-2025
	2 022	2 023	2 024	2 025		
BUDGET GENERAL	4 899,1	5 192,1	5 590,6	5 953,4	16 736,0	5 578,7
Recettes courantes	4 271,3	4 564,2	4 899,9	5 262,7	14 726,8	4 908,9
Recettes spécifiques aux provinces	2 376,8	2 542,6	2 738,4	2 947,9	8 228,9	2 743,0
Recettes d'intérêt commun	1 894,4	2 021,6	2 161,5	2 314,8	6 497,9	2 166,0
Recettes exceptionnelles	450,2	450,2	495,3	495,3	1 440,8	480,3
Recettes extérieures (Dons)	177,6	177,6	195,4	195,4	568,5	189,5
BUDGETS ANNEXES	152,0	165,6	176,3	187,1	529,0	176,3
TOTAL	5 051,2	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0	5 755,0

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.2.3 Evolution des recettes des ETD

Projetées en équilibre avec les dépenses correspondantes, les recettes des ETD constituées des recettes spécifiques, se situeraient à **658,7 milliards de FC** pendant la période 2023-2025, soit une moyenne de **219,6 milliards de FC**, comme l'indique le tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15 : Evolution des recettes des ETD de 2023 à 2025 (en milliards de FC)

Recettes	Historique		Projection 2023-2025			Total 2023-2025	Moyenne 2023-2025
	2 021	2022	2023	2024	2025		
Recettes spécifiques	106,6	189,3	204,3	219,1	235,3	658,7	219,6
TOTAL	106,6	189,3	204,3	219,1	235,3	658,7	219,6

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.3. Evolution du solde budgétaire et de son financement

L'évolution des recettes et des dépenses de 2023 à 2025 dégage un solde global négatif de **12.553,7 milliards de FC** imputable au pouvoir central. En 2023, ce solde est de - **4.296,1 milliards de FC**. Il sera financé par les emprunts (projets, programmes et les allocations DTS), à lever auprès des partenaires multi et bilatéraux et au titre des appuis budgétaires du FMI dans le cadre de la FEC.

Le tableau 16 ci-après donne plus de détail sur l'évolution du solde et de son financement sur la période sous analyse.

Tableau 16 : Evolution du solde et de l'endettement de 2023 à 2025 (en milliards de FC)

Niveau de pouvoir	2023	2024	2025	TOTAL
POUVOIR CENTRAL				
Dépenses	26 095,4	30 460,5	33 952,9	90 508,8
Budget général (hors dette extérieure)	24 130,1	28 365,9	31 718,2	84 214,3
Budgets Annexes	426,3	445,4	465,7	1 337,4
Comptes Spéciaux	1 538,9	1 649,2	1 768,9	4 957,1
Recettes	21 799,3	26 410,5	29 745,3	77 955,0
Budget général (hors emprunts)	19 834,0	24 315,8	27 510,7	71 660,5
<i>Dons</i>	1 363,3	1 220,8	1 280,4	3 864,4
Budgets Annexes	426,3	445,4	465,7	1 337,4
Comptes Spéciaux	1 538,9	1 649,2	1 768,9	4 957,1
Solde intérieur (Base caisse)	- 943,2	- 34,4	- 49,2	- 1 026,8
Solde global (Base caisse)	- 4 296,1	- 4 050,1	- 4 207,6	- 12 553,7
Financement	4 296,1	4 050,1	4 207,6	12 553,7
Emprunts programmes	1 104,8	660,0	676,2	2 441,0
Emprunts projets	3 421,5	3 983,3	4 092,6	11 497,4
Allocations DTS	483,2	-	-	483,2
Bons du Trésor	-	-	-	-
Amortissement de la dette	- 713,4	- 593,2	- 561,2	- 1 867,9
Gap de financement à rechercher	-	-	-	-
Ratio Solde intérieur (Base caisse) en %	-0,62	-0,02	-0,03	
Ratio solde global (Base caisse)/PIB en %	-2,83	-2,39	-2,37	
PROVINCES				
Dépenses	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0
Recettes	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0
Solde Provinces	0,0	0,0	0,0	-
ETD				
Dépenses	204,3	219,1	235,3	658,7
Recettes	204,3	219,1	235,3	658,7
Solde ETD	0,0	0,0	0,0	-

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

4.4. Grandes Fonctions de l'Etat 2023-2025

La programmation budgétaire 2023-2025 par objectifs socio-économiques du Gouvernement situe les dépenses liées à la santé à **9.815,5 milliards de FC**, comme le renseigne le tableau 17 ci-dessus. Ces dépenses évolueraient en moyenne à **29,6%** pendant la période. Elles seront suivies des dépenses des services centraux des Administrations publiques, qui accuseraient un accroissement de **19,1%** l'an. En nominal, elles devront se situer à **9.462,1 milliards de FC** en 2023, soit **38,1%** de l'ensemble des dépenses.

Tableau 17 : Evolution des dépenses par grandes fonctions(en milliards de FC)

N°	Libellé Fonction	HISTORIQUE		PROJECTIONS 2023-2025								
		2022	Struc.	2023	Struc.	Variat. (en %)	2024	Struc.	Variat. (en %)	2025	Struc.	Variat. (en %)
1	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	6 922,7	33,92	9 462,1	38,09	36,68	10 324,1	35,65	9,11	11 520,8	35,69	11,59
2	DEFENSE	1 183,5	5,80	1 475,0	5,94	24,63	1 692,0	5,84	14,71	1 927,3	5,97	13,90
3	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUES	1 187,7	5,82	1 244,1	5,01	4,75	1 299,2	4,49	4,43	1 382,1	4,28	6,38
4	AFFAIRES ECONOMIQUES	4 546,8	22,28	4 299,8	17,31	-5,43	5 683,8	19,63	32,19	6 575,8	20,37	15,69
5	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	130,9	0,64	168,7	0,68	28,86	211,4	0,73	25,35	231,5	0,72	9,47
6	LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS	156,2	0,77	91,2	0,37	- 41,60	95,7	0,33	4,86	101,1	0,31	5,64
7	SANTE	1 766,1	8,65	2 686,6	10,81	52,12	3 382,9	11,68	25,92	3 745,9	11,60	10,73
8	RELIGION, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	254,1	1,24	287,0	1,16	12,97	324,7	1,12	13,13	341,8	1,06	5,27
9	ENSEIGNEMENT	3 756,8	18,41	4 606,1	18,54	22,61	5 380,7	18,58	16,82	5 852,9	18,13	8,78
10	PROTECTION SOCIALE	503,6	2,47	522,9	2,10	3,85	564,5	1,95	7,95	600,4	1,86	6,36
Total		20 408,3	100,00	24 843,6	100,00	21,73	28 959,1	100,00	16,57	32 279,4	100,00	11,47

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

V. COMPARAISON CBMT 2023-2025 ET CBMT 2022-2024

5.1. Rappel du Cadre budgétaire à moyen terme 2022-2024

La programmation budgétaire 2022-2024 se fondait sur les hypothèses macroéconomiques projetées par le CPCM en fonction de la production à fin juin 2020 qui situait l'activité économique à **5,6%** en 2022, à **6,6%** en 2023 et à **6,8%** en 2024, soit une moyenne annuelle de **6,3%** contre **3,7%** observée entre 2019 et 2021.

Elle reposait également sur les orientations de la politique budgétaire énoncée par le Programme d'actions du Gouvernement de l'Union sacrée de la Nation investi en avril 2021.

La programmation budgétaire 2022-2024 dégageait un solde négatif global de **6.941,3 milliards de FC**. Ce solde représentait **1,4%** du PIB en 2022, **1,9%** en 2023 du PIB et **1,7%**, en 2024 comme l'indique le tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18 : CBMT 2022-2024

Agrégats	2022	2023	2024	TOTAL
DEPENSES	25 970 532 237 733	29 693 708 462 119	34 335 523 629 457	89 999 764 329 310
Pouvoir central	20 730 105 348 688	24 608 015 247 075	29 459 727 057 009	74 797 847 652 772
Budget général	19 070 308 144 080	22 790 000 428 044	27 461 421 182 626	69 321 729 754 750
Budgets annexes	409 966 145 608	428 538 773 899	449 268 084 019	1 287 773 003 526
Comptes spéciaux	1 249 831 059 000	1 389 476 045 132	1 549 037 790 363	4 188 344 894 495
Provinces	5 051 156 485 987	4 883 839 677 805	4 670 216 994 677	14 605 213 158 470
ETD	189 270 403 058	201 853 537 239	205 579 577 771	596 703 518 068
RECETTES	24 266 230 838 295	27 110 708 462 120	31 985 323 353 888	83 362 262 654 303
Pouvoir central	19 025 803 949 249	22 025 015 247 075	27 109 526 781 440	68 160 345 977 764
Budget général	17 366 006 744 641	20 207 000 428 044	25 111 220 907 057	62 684 228 079 743
Recettes courantes	13 417 865 307 309	17 135 327 183 431	22 040 421 182 626	52 593 613 673 366
Recettes extérieures (dons budgétaires et dons projets)	3 948 141 437 332	3 071 673 244 613	3 070 799 724 431	10 090 614 406 377
Budgets annexes	409 966 145 608	428 538 773 899	449 268 084 019	1 287 773 003 526
Comptes spéciaux	1 249 831 059 000	1 389 476 045 132	1 549 037 790 363	4 188 344 894 495
Provinces	5 051 156 485 988	4 883 839 677 806	4 670 216 994 677	14 605 213 158 472
ETD	189 270 403 057	201 853 537 239	205 579 577 771	596 703 518 067
Solde Pouvoir central (Budget général)	-1 704 301 399 439	-2 583 000 000 000	-2 654 000 000 000	-6 941 301 399 438
Endettement	1 704 301 399 439	2 583 000 000 000	2 654 000 000 000	6 941 301 399 438
Financement (Emprunts programmés et projets)	1 704 301 399 439	2 583 000 000 000	2 654 000 000 000	6 941 301 399 439
Emprunts programmés	688 983 120 000	659 000 000 000	506 000 000 000	1 853 983 120 000
Emprunts projets	1 015 318 279 439	1 924 000 000 000	2 148 000 000 000	5 087 318 279 439
Gap de financement à rechercher	0	0	0	0
Solde Provinces	0	0	0	0
Solde ETD	0	0	0	0
Ratio gap/PIB (%)	0,0	0,0	0,0	0,0
Ratio solde/PIB(%)	-1,4	-1,9	-1,7	

Source : CBMT 2022-2024, Septembre 2021

5.2 Analyse des écarts CBMT 2023-2025/2022-2024

L'analyse comparative du CBMT 2023-2025 et du CBMT 2022-2024 porte essentiellement sur leurs projections de 2023 et de 2024.

Le cadre macroéconomique qui sous-tend la programmation budgétaire 2023-2025 situe l'activité économique à **6,9%** en moyenne, alors que la programmation budgétaire 2022-2024 était postulée sur base d'une activité économique de **6,3%** l'an, soit un accroissement de **0,6** point de pourcentage.

5.2.1 Analyse des recettes

Le tableau 19 ci-dessous renseigne sur les écarts entre les projections des recettes des années 2023 et 2024 contenues dans le CBMT 2023-2025 et CBMT 2022-2024.

Il en ressort notamment un accroissement des recettes courantes projetées en 2023 de **7,8%** dans la programmation budgétaire 2023-2025 par rapport à la programmation précédente. Il en est de même de celles projetées en 2024 avec un accroissement de **4,8%**. Il convient de relever que ces accroissements sont tributaires de l'évolution de l'activité économique et des objectifs de la politique fiscale préconisés par le Gouvernement.

Tableau 19 : Ecart des recettes entre le CBMT 2022-2024 et le CBMT 2023-2025 (en milliards de FC)

Agrégats	Projection 2023			Projection 2024		Var (%)
	CBMT 2022-2024	CBMT 2023-2025	Var (%)	CBMT 2022-2024	CBMT 2023-2025	
Pouvoir Central	22 025,0	21 799,3	- 1,02	27 109,5	26 410,5	- 2,6
Budget général	20 207,0	19 834,0	- 1,85	25 111,2	24 315,8	- 3,2
Recettes courantes	17 135,3	18 470,7	7,8	22 040,4	23 095,0	4,8
<i>Recettes fiscales</i>	13 804,5	14 800,2	7,2	17 920,0	18 924,5	5,6
<i>Recettes non fiscales</i>	2 844,6	3 078,1	8,2	3 474,9	3 570,2	2,7
<i>Recettes des pétroliers producteurs</i>	486,2	592,4	21,8	645,5	600,3	- 7,0
Recettes exceptionnelles	-	-		-	-	
Recettes extérieures (dons)	3 071,7	1 363,3	- 55,6	3 070,8	1 220,8	- 60,2
Budgets annexes	428,5	426,3	- 0,5	449,3	445,4	- 0,9
Comptes spéciaux	1 389,5	1 538,9	10,8	1 549,0	1 649,2	6,5
Provinces	4 883,8	5 357,7	9,7	4 670,2	5 766,9	23,5
ETD	201,9	204,3	1,2	205,6	219,1	6,6

Source : DGPPB, Ministère du Budget

5.2.2 Analyse des dépenses

Les dépenses courantes en 2023 projetées dans le CBMT 2023-2025 accusent un accroissement de près de **8,9%** par rapport à celles du CBMT 2022-2024. En 2024, les dépenses courantes projetées dans le CBMT 2023-2025 renseignent un accroissement de **24,9%** par rapport à celles du CBMT 2022-2024. Les dépenses en capital quant à elles ont régressé de **6,9 %** en 2023 et de **2,8%** en 2024.

L'augmentation des dépenses courantes liées au traitement de personnel traduit la politique budgétaire envisagée par le Gouvernement au cours de la période 2023-2025, axée notamment sur la poursuite de la gratuité de l'enseignement de la base, en termes de fonctionnement des écoles et de la rémunération de nouveaux enseignants.

En 2023, en raison notamment d'une augmentation significative des recettes domestiques, le solde budgétaire attendu dans le CBMT 2023-2025 est faible par rapport à son niveau défini dans le CBMT 2022-2024.

Le tableau 20 ci-dessous, en donne plus de détail.

Tableau 20 : Ecart des dépenses entre le CBMT 2022-2024 et le CBMT 2023-2025

DÉPENSES	PROJECTIONS 2023			PROJECTIONS 2024		
	CBMT 2022-2024	CBMT 2023-2025	Var. (en %)	CBMT 2022-2024	CBMT 2023-2025	Var. (en %)
A. BUDGET GENERAL	22 790,0	24 843,6	9,0	27 461,4	28 959,1	5,5
DEPENSES COURANTES	11 957,4	14 938,3	24,9	14 815,6	17 021,7	14,9
Dette publique	937,4	1 036,6	10,6	980,4	916,3	-6,5
Frais financiers	288,5	635,6	120,3	296,3	741,5	150,3
Rémunération	6 436,4	7 306,7	13,5	7 926,0	8 430,0	6,4
Fonctionnement	2 064,1	3 085,4	49,5	2 937,0	3 345,8	13,9
Transfert et intervention de l'Etat	2 231,1	2 874,0	28,8	2 675,9	3 588,0	34,1
DEPENSES EN CAPITAL	9 422,5	8 775,3	-6,9	11 535,1	11 207,4	-2,8
Sur ressources propres	5 159,8	4 321,4	-16,2	6 935,3	6 287,6	-9,3
Sur ressources extérieures	4 262,7	4 453,9	4,5	4 599,8	4 919,8	7,0
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	1 410,1	1 130,0	-19,9	1 110,8	730,0	-34,3
C. BUDGETS ANNEXES	428,5	426,3	-0,5	449,3	445,4	-0,9
D. COMPTES SPECIAUX	1 389,5	1 538,9	10,8	1 549,0	1 649,2	6,5
DEPENSES POUVOIR CENTRAL	24 608,0	26 808,8	8,9	29 459,7	31 053,7	5,4

Source : DGPPB, Ministère du Budget

CONCLUSION

Le Cadre Budgétaire 2023-2025 ainsi défini reflète le contexte économique, sécuritaire et politique du pays ainsi que les objectifs macroéconomiques et des politiques publiques envisagés par le Gouvernement dans un contexte du programme avec le FMI.

L'évolution des dépenses et des recettes dégage un solde global négatif de **12.553,7 milliards de FC**, soit **-2,5% du PIB** imputable au Pouvoir central. Il sera financé par les emprunts (projets, programmes et les allocations DTS), à lever auprès des partenaires multi et bilatéraux et au titre des appuis budgétaires du FMI dans le cadre de la FEC.

La mise en œuvre adéquate de la programmation budgétaire 2023-2025 est tributaire du respect de la politique budgétaire envisagée sur la période ainsi que les mesures fiscales qui en découlent. Cependant, il est plausible que certains facteurs socioéconomiques et politiques perturbent sa mise en œuvre.

SEMINAIRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023